

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/07/2017

Dossier complet le

12/07/2017

N° d'enregistrement

2017-5110.

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de l'aire d'accueil de la Giraudière

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Office National des Forêts

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Anthony Auffret

RCS / SIRET

6 6 2 0 4 3 1 1 6 0 3 0 2 0

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

11

Parkings et voie d'accès en zone littorale sur l'île d'Oléron

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le site de la Giraudière a été réaménagé à plusieurs reprises dont des aménagements conséquents en 2011, puis 2014. L'objectif de ce nouveau projet est d'aménager le site sur le long terme avec un recul de plus de 400 m par rapport à l'aire d'accueil actuelle.

Le scénario d'aménagement retenu est donc le suivant :

- recul conséquent de la zone d'accueil (plus de 400 m) avec déplacement des cahutes des écoles nautiques intégrées dans les bosquets de Cyprès existant,
- recul et remplacement des sanitaires automatiques par des toilettes sèches,
- recul et renforcement du parc à vélos,
- création d'une aire de retournement avec un dépose minute et un arrêt navette,
- suppression des poubelles à proximité de la plage et mise en place de conteneurs sur l'aire d'accueil,
- renaturation d'une partie de la piste cyclable et de l'ancien parking.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de la Giraudière a pour but de soustraire les équipements aux phénomènes d'érosion marine et éolienne en les reculant de 400 m par rapport à l'aire d'accueil existante. Il permettra d'améliorer l'accueil du public à pied et à vélos, et de limiter la dégradation des milieux dunaires en supprimant les équipements situés en haut de dune et en renforçant la canalisation du public. La suppression de ces équipements permettra de plus de réhabiliter 1 985 m² de milieux dunaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Effacement de l'ancienne aire d'accueil pour restaurer les milieux dunaires :

- effacement du parking principal : suppression des revêtements de l'aire d'accueil (685 m²) et de la bande de roulement (700 m²),
- effacement de l'ancienne piste cyclable sur 600 m² (200 m x 3 m de large) : suppression de l'arrivée en dune, par l'enlèvement du revêtement de la bande de roulement, et insertion de la piste sur la voie carrossable à l'aval de la nouvelle aire d'accueil.

maintien de l'accès plage actuel et canalisation par des clôtures depuis la nouvelle aire d'accueil jusqu'à la plage,

- conservation de la voie carrossable à double sens et de sa boucle de retournement pour la pose et dépose du poste MNS, l'accès du camion snack, des véhicules de service et de secours. Mise en place d'un puit perdu au point le plus bas pour limiter la stagnation des eaux,
- recul des sanitaires automatiques et remplacement par des toilettes sèches à lombricomposteurs économes en électricité et en eau (pas de raccordement aux réseaux) habillés d'un bardage bois vertical,
- suppression des stationnements véhicules longitudinaux situés entre l'accès plage et la nouvelle aire d'accueil et conservation de ceux en amont,
- recul du parc à vélos de 200 m : positionné à l'aval de la nouvelle aire d'accueil, et à l'arrivée de la piste cyclable sur la voie carrossable, ses 350 places seront constituées de lices-vélos et de ganivelles renforcées,
- création d'un centre de giration légèrement surélevé en amont de la nouvelle aire d'accueil pour permettre le retournement des autres véhicules (dont les bus) et fermeture de l'accès véhicule (barrière) après ce centre de giration pour sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes,
- création de stationnements réservés à proximité du centre de giration : dépose minute, arrêt navette, 4 places PMR et un parking motos,
- positionnement des cahutes des écoles nautiques à l'est de la voie carrossable sur sol naturel,
- valorisation de la stèle commémorative par le remplacement des bancs et des plantations de chênes verts et de pins,
- conservation du chemin piéton longeant la voie carrossable,
- suppression des poubelles et mise en place de conteneurs habillés d'un bardage bois vertical,
- adaptation de la signalétique et réutilisation d'une partie des mobiliers respectant la Charte Oléron Qualité Littoral.
- effacement de l'ancienne piste cyclable sur 600 m² (200 m x 3 m de large) : suppression de l'arrivée en dune, par l'enlèvement du revêtement de la bande de roulement, et insertion de la piste sur la voie carrossable à l'aval de la nouvelle aire d'accueil.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est surtout fréquenté en haute saison. En morte saison, c'est un public familial ou d'habitues (nettement moins nombreux) qui le fréquente.

Activités existantes : promenades, baignades, sports nautiques ...

La fréquentation élevée (dunes + plages + mer) est canalisée par les aménagements existants : piste cyclable, sentier piéton, parkings véhicules, parc à vélos, accès plage, clôtures, etc... Le niveau actuel de fréquentation ne sera pas modifié après la réalisation du projet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site classé « Ile d'Oléron » n°SC.107 (désigné le 4 avril 2011).
Au titre de l'autorisation en site classé, et de l'article R.414-19-8 du code l'environnement, le projet est soumis à l'évaluation des incidences,
Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 à enjeux « littoraux » : ZSC « Dunes et Forêts Littorales de l'Ile d'Oléron » (n° FR5400433) et est concerné par la 1ère liste locale du département de la Charente-Maritime (Article 1er, les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R. 421-1, R. 421-14, R. 421-9, R. 421-19, R. 421-22 et R. 421-23 du code de l'urbanisme sont soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000). Le projet est donc soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Zone réhabilitée en dune blanche/grise	1 985 m ²
Emprise du projet	5 000 m ²
dont toilettes sèches	10 m ²
dont 1 parc à vélos	350 places (lices-vélos + ganivelles)
dont parking PMR	4 emplacements réservé
dont dépose minute	1 emplacement réservé
dont arrêt navette	1 emplacement réservé

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Voie communale n°4
La Giraudière
17370 le Grand-Village-Plage

en Lambert 93
Longitude (X) : 370454.18
Latitude (Y) : 6536989.5

Coordonnées géographiques¹

Long. -1 ° 14 ' 55.7 " E Lat. 45 ° 51 ' 9.88 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parking, voies d'accès et cheminements cyclables et piétons en zone littorale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Grand-Village-Plage (révision allégée n°1 du 20/03/2014)
La zone d'étude est en Nr (zone naturelle remarquable au titre de la Loi littoral).
Les bois domaniaux, situés à proximité du projet, sont classés Nr et EBC.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n° 540006839 : Forêt de Saint-Trojan ZNIEFF de type 2 n° 903 : Pertuis charentais ZNIEFF de type 2 n° 540006838 : Massif de Saint-Trojan
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Grand-Village-Plage
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'Ile de Ré : Érosion, submersion marine et feux de forêt en cours de révision
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé n° SC.107 « Ile d'Oléron »
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site Natura 2000 à enjeux « littoraux » : ZSC « Dunes et Forêts Littorales de l'Ile d'Oléron » (n° FR5400433)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Érosion, submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de la Giraudière est localisé dans un site classé au titre du paysage, dans le périmètre de la forêt domaniale de l'île d'Oléron et dans un site Natura 2000.

La ligne de conduite du projet est donc de rester au plus près des emprises existantes afin de préserver les espaces naturels alentours.

Le projet a fait l'objet d'évaluations au titre du paysage et de Natura 2000 dans le but d'éliminer les impacts négatifs potentiels.

L'évaluation des incidences indique en ce sens que les impacts sont négligeables sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire.

Le projet (phases avant projet et projet détaillé) a été cadré vis à vis des objectifs de préservation du paysage et des espaces naturels.

Dans ce cadre, nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièces jointes à la demande de permis d'aménager (commission des sites classés) intégrant les annexes n° 2, 3 et 5 demandées au paragraphe 8.1 du présent formulaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Poitiers

le,

12/07/2017

Signature

Le Directeur de l'Agence
ONF Poitou-Charentes

Anthony AUFFRET

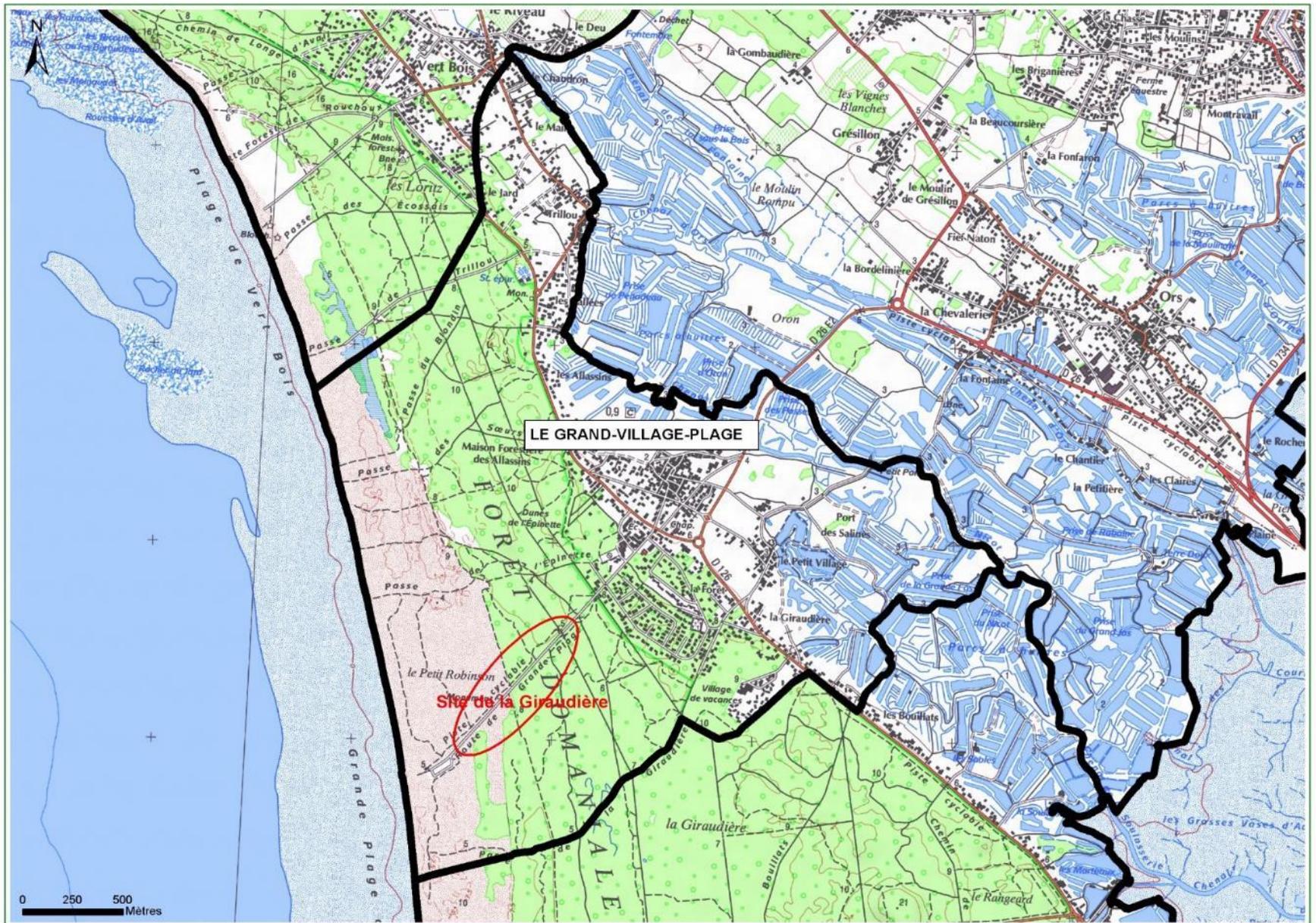


*Site de La Giraudière
Le Grand-Village-Plage*

Réhabilitation de l'accès plage de La Giraudière

**Pièces jointes à la demande
d'étude d'impact au cas par cas
12 juillet 2017**

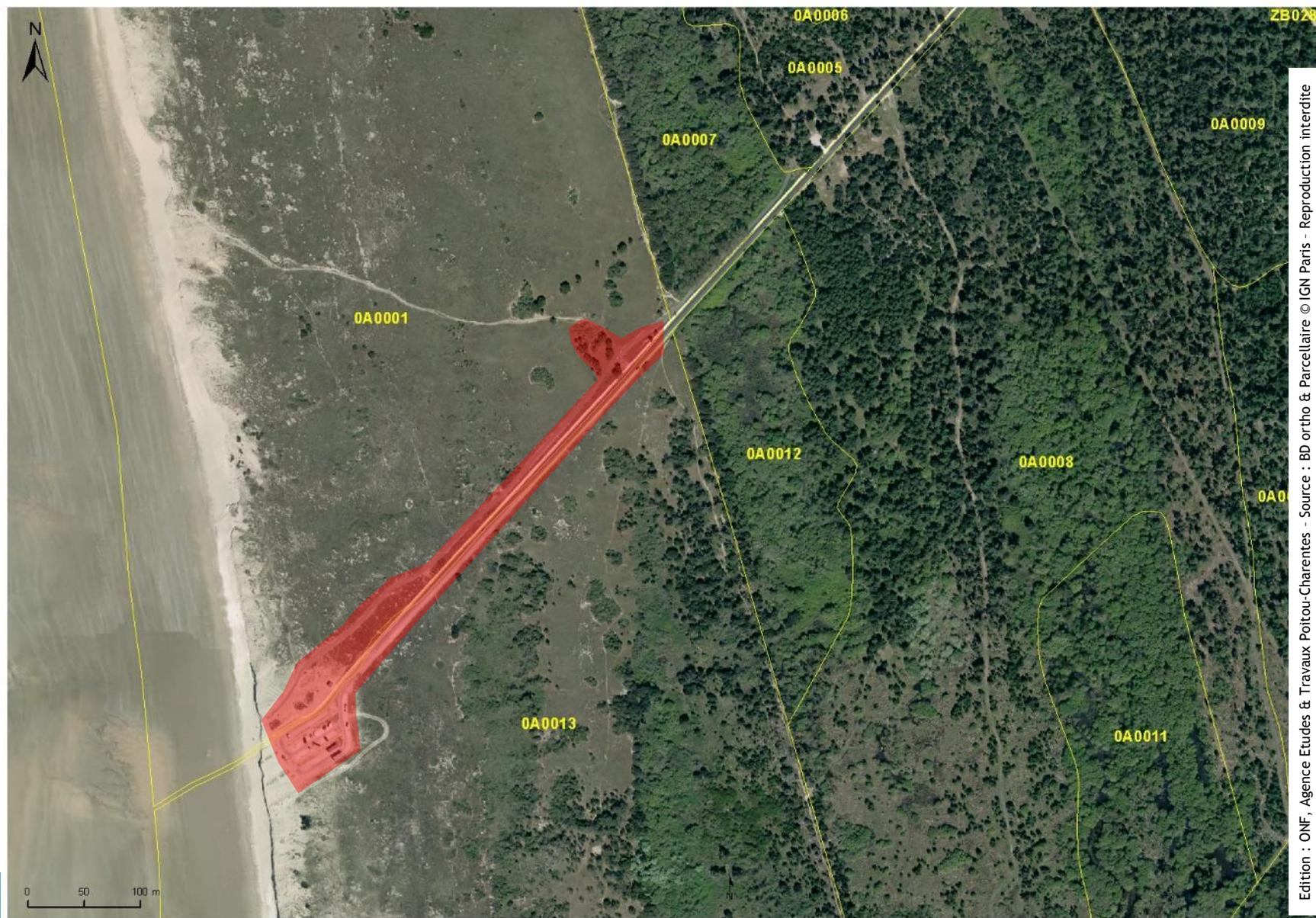




Le site de La Giraudière est situé en Nouvelle Aquitaine dans le département de la Charente-Maritime. Il se localise sur la côte sud-ouest de l'île d'Oléron, sur la commune de Grand-Village-Plage et dans la forêt domaniale de l'île d'Oléron.

Les aménagements concernent la route de la Grande Plage, l'aire d'accueil et son accès vers la plage de la Giraudière. La route de la Grande Plage prolonge le Boulevard de la Plage qui croise la route départementale n° 126 dans le bourg de Grand-Village-Plage.





Edition : ONF, Agence Etudes & Travaux Poitou-Charentes - Source : BD ortho & Parcellaire © IGN Paris - Reproduction interdite

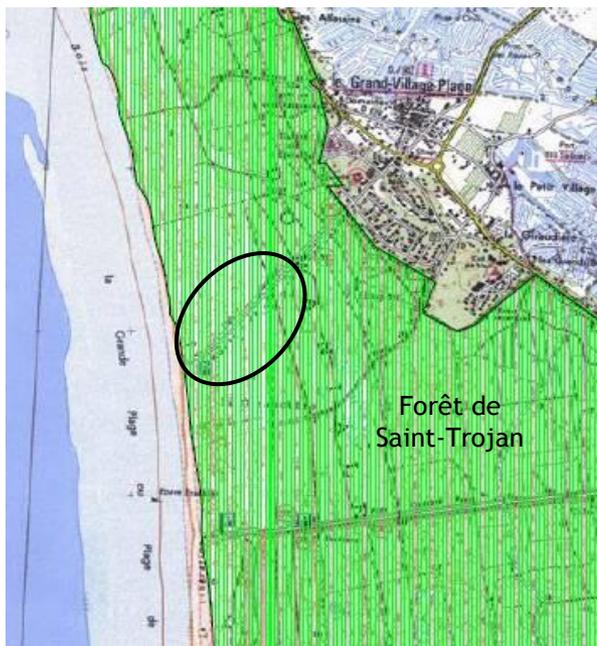
Site exceptionnel de par ses paysages, la forêt domaniale de l'île de Ré l'est aussi de par la richesse de son patrimoine naturel.

La superposition des protections souligne l'intérêt et la diversité de ce site.

- 1) Inventaire ZNIEFF
- 2) Plan de Prévention des Risques
- 3) Site classé
- 5) Plan local d'urbanisme et Loi littoral
- 6) Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- 7) Espèces d'intérêt patrimonial

ZNIEFF de type I n° 540006839 : Forêt de Saint-Trojan

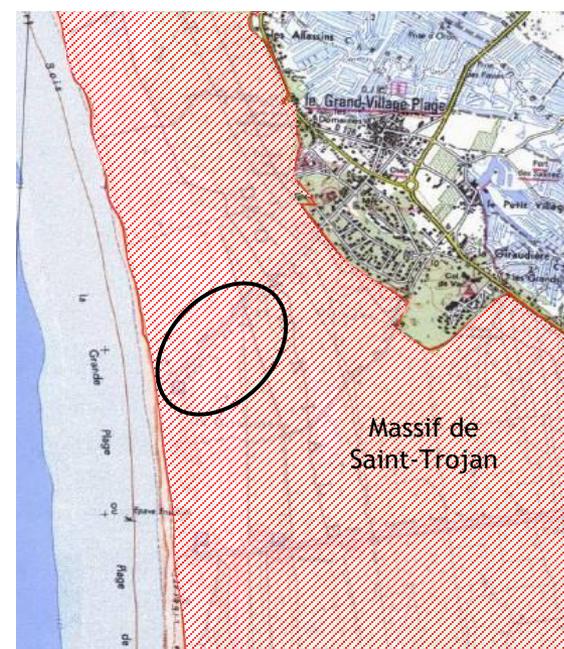
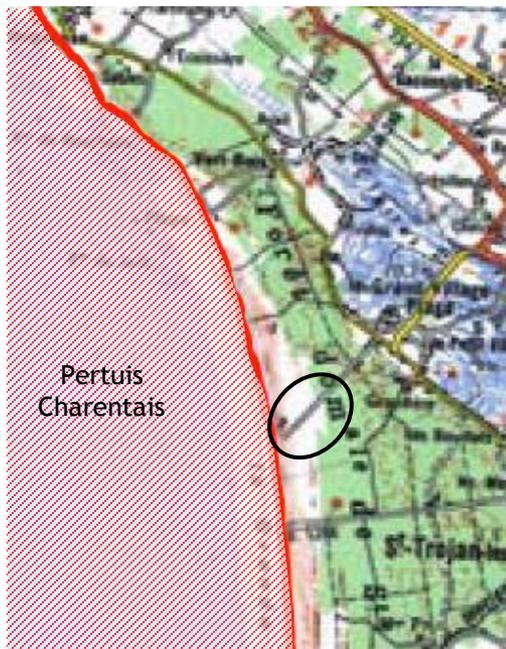
Les ZNIEFF de type I sont des sites, de superficie en général limitée, identifiées et délimitées parce qu'elles contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.



ZNIEFF de type II n° 903 : Pertuis charentais

ZNIEFF de type II n° 540006838 : Massif de Saint-Trojan

Les ZNIEFF de type II concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

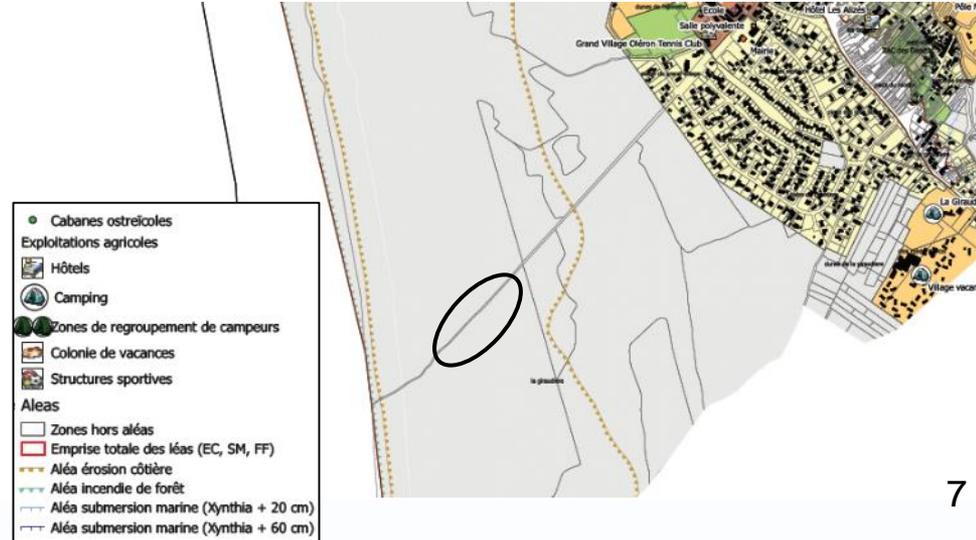
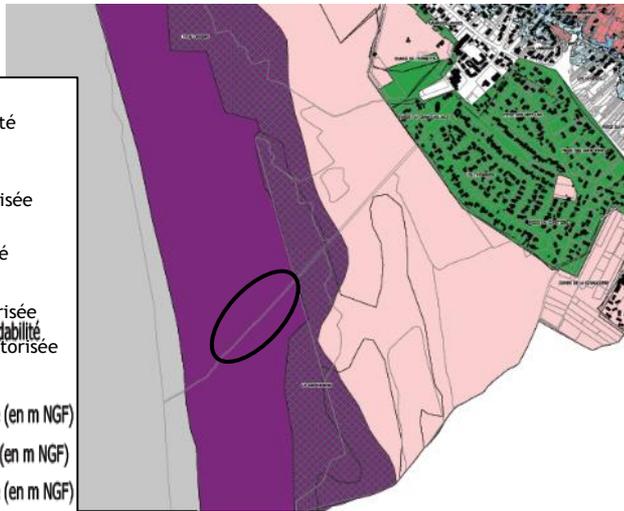


Le PPR est annexé a prescriptions sont pris dans les documents d'ur



Carte de synthèse : zonage

Carte de synthèse : enjeux



Espace remarquable et bande des 100 m, au titre de la Loi littoral

• Dans les espaces remarquables au titre de la loi Littoral sont seulement admis, après enquête publique :

- Les aménagements légers
- Les sentes cyclables et équestres ni cimentées ni bitumées
- Les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité
- Les aires de stationnement ni cimentées ni bitumées (sans accroissement de la capacité de stationnement)

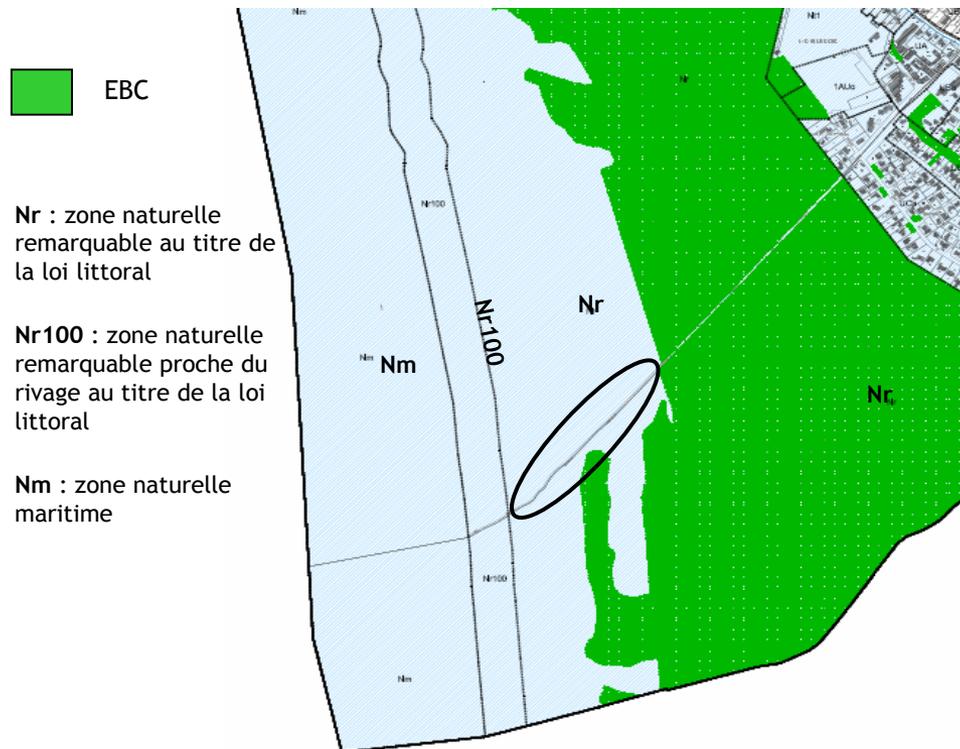
• Dans la bande des 100 m :

La loi Littoral interdit toute construction ou installation à l'exception des services publics ou des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Leur réalisation est toutefois soumise à enquête publique.

Espace Boisé Classé dans le PLU

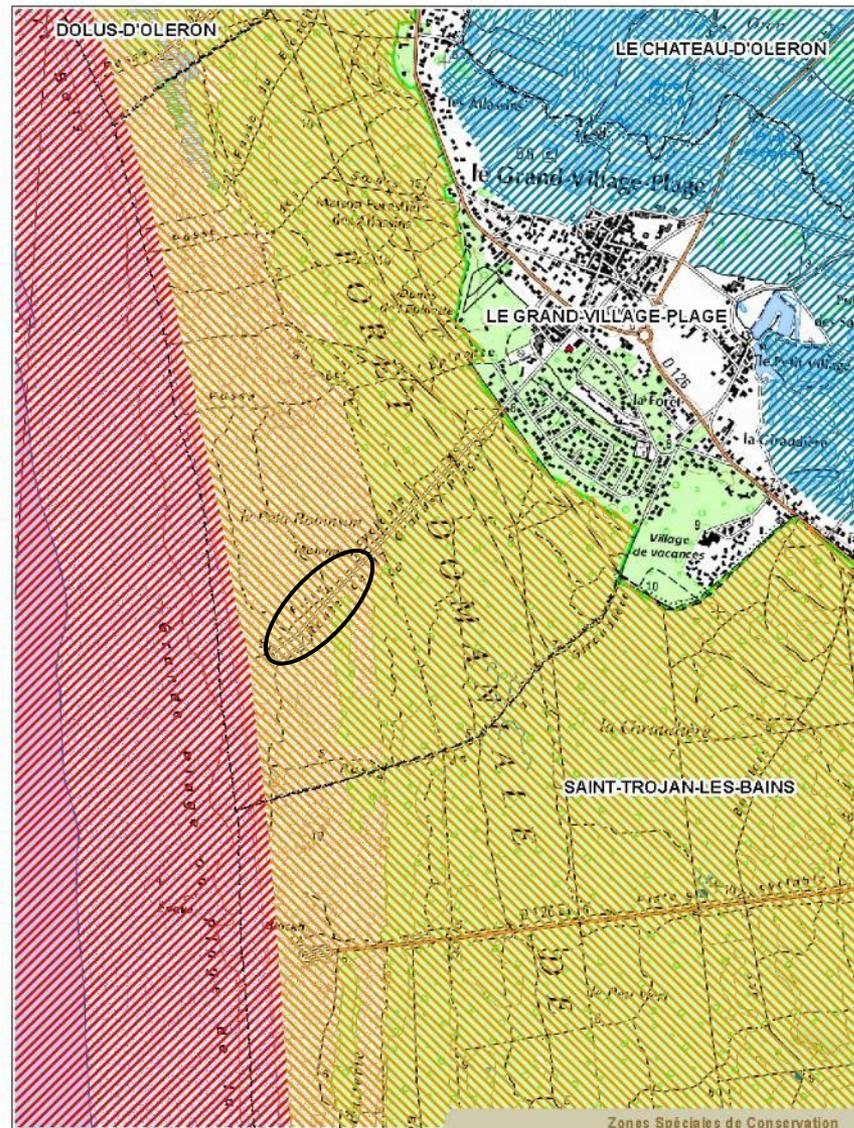
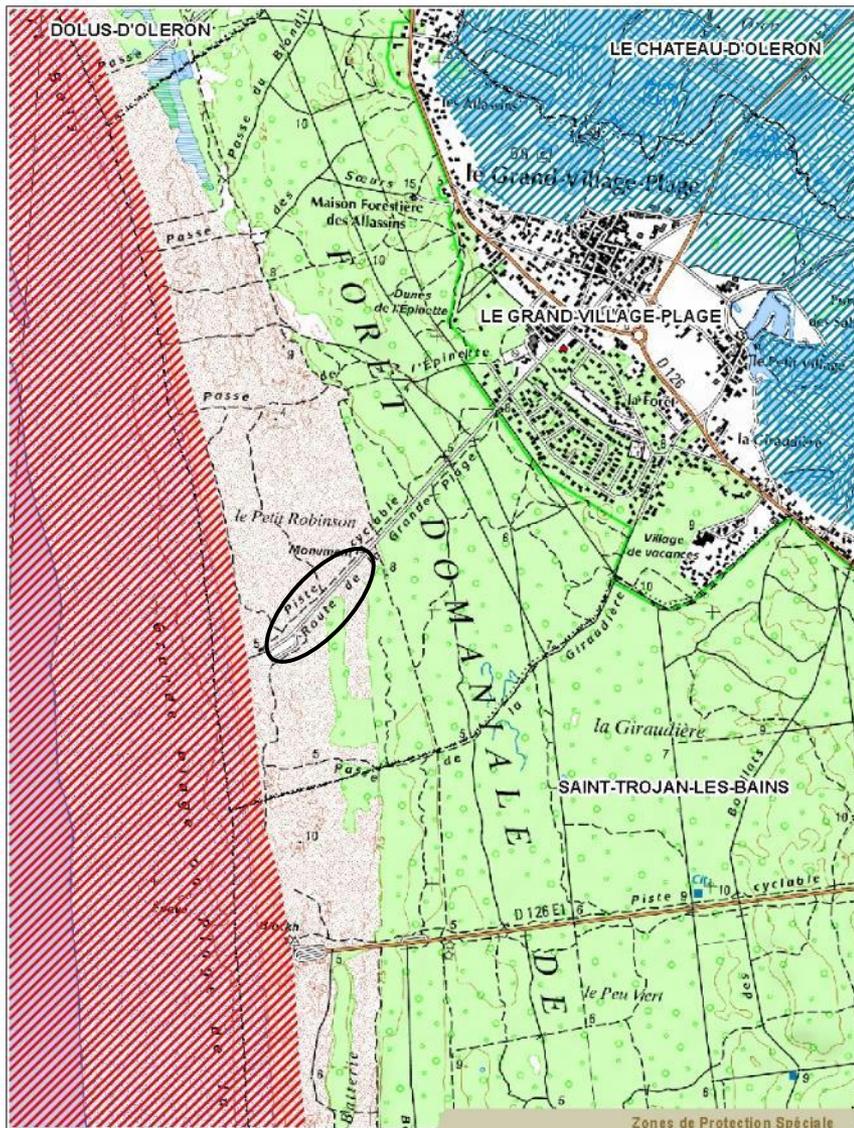
Sur ce site : ne concerne que la partie forestière de l'espace naturel

- Le classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes l'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements
- Défrichage interdit, coupe ou abattage d'arbres soumis à déclaration sauf boisement bénéficiant d'un plan de gestion



Réseau Natura 2000 : les sites proches de l'emprise du projet

L'emprise du projet est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation « Dunes et Forêt littorales de l'île d'Oléron » n° FR5400433





Extrait de l'atlas cartographique du DOCOB

Habitat d'intérêt communautaire

- Roselières et cariçaies dunaires (Eur15 : 2190-5) (CB : 16.35)
- Mare dunaire (Eur15 : 2190-1) (CB : 16.31 ; 16.31x22.44 ; 22.12x22.44)

Habitat non d'intérêt communautaire

- Eaux douces (CB : 22.13X22.411)
- Mares à habitat indéterminé (CB : NC)

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

- ▨ Dunes grises des côtes atlantiques (Eur15 : 2130-2) (CB : 16.222)

Habitat d'intérêt communautaire

- ▨ Bas-marais dunaires (Eur15 : 2190-3) (CB : 16.33)
- ▨ Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (Eur15 : 2180-2) (CB : 16.29)
- ▨ Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria* des côtes atlantiques (Eur15 : 2120-1) (CB : 16.2121)
- ▨ Dunes à *Salix repens* subsp. *argentea* (*Salicoin arenariae*) (Eur15 : 2170) (CB : 16.26)
- ▨ Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (Eur 15 : 1230-2) (CB : 18.21)
- ▨ Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornia fruticosi*) (Eur15 : 1420) (CB : 15.6)
- ▨ Mares dunaires (Eur15 : 2190-1) (CB : 16.31)
- ▨ Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables (Eur15 : 6210-12) (CB : 34.322)
- ▨ Pelouses pionnières des pannes (Eur15 : 2190-2) (CB : 16.32)
- ▨ Prés salés atlantiques (Eur15 : 1330) (CB : 15.3)
- ▨ Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (Eur15 : 1410-3) (CB : 15.5)
- ▨ Roselières et cariçaies dunaires (Eur15 : 2190-5) (CB : 16.35)

Habitat non d'intérêt communautaire

- ▨ Vasières et bancs de sable sans végétation (CB : 14)
- ▨ Plages de sable sans végétation (CB : 16.11)

Extrait de l'évaluation des incidences Natura 2000 réalisée pour le projet de la Giraudière :

« Au final, les aménagements proposés impactent 588 m² de dune grise. Cela représente 0.44 % de cet habitat d'intérêt communautaire considéré prioritaire en termes de conservation. Pour mémoire, la dune grise s'étend en cordons linéaires sur 448 ha du site Natura 2000.

NB : Il est important de noter que le projet propose l'enlèvement des revêtements de l'ancienne aire d'accueil (685 m²), de la bande de roulement (700 m²) et de la piste cyclable sur 600 m². 1 985 m² d'habitat dunaire seront donc réhabilités après suppression de ces équipements.

Le site est surtout fréquenté en haute saison. En morte saison, c'est un public familial ou d'habituez (nettement moins nombreux) qui le fréquente. La canalisation du public proposée par le projet a pour but de préserver les habitats dunaires et leur flore du piétinement en toute saison.

Par ces mesures, le projet peut être considéré comme ayant un impact négatif négligeable sur les milieux dunaires, voire un impact positif ».

Natura 2000 : Espèce d'intérêt communautaire

Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*) : espèce protégée à l'échelle nationale, et inscrite aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitats faune et flore.

De vastes stations sont connues à proximité de l'aire d'accueil de la Giraudière. Les prospections 2017 ont donc vérifier l'absence de l'espèce dans l'emprise des propositions d'aménagements. Les prospections ont eu lieu le 21/06/2017 en période de fructification. Aucun pied n'ayant été observé, le projet n'impacte donc pas cette espèce.

() Données d'observations antérieures à 2014

() Données d'observations de 2014

 Observations en 2014

 Observations antérieures à 2014

 Périmètre de la ZSC n°FR5400433

 Habitat favorable à l'espèce



Habitats potentiellement favorables :

Dunes mobiles (CB : 16.2121)

Dunes grises de Gascogne (CB : 16.222) (Eur15 : 2130)

Dunes boisées (CB : 16.29) (Eur15 : 2180)

Plages de sable sans végétation (CB : 16.11)

Pied desséché



Individu en fleurs



Secteur Saint-Trojan

1:50 000

Le Grand-village-plage

Saint-trojan-les-bains



*Site de la Giraudière
Commune de Le Grand-Village-Plage*

Réhabilitation de l'accès plage de la Giraudière

**Pièces jointes à la demande du
permis d'aménager**

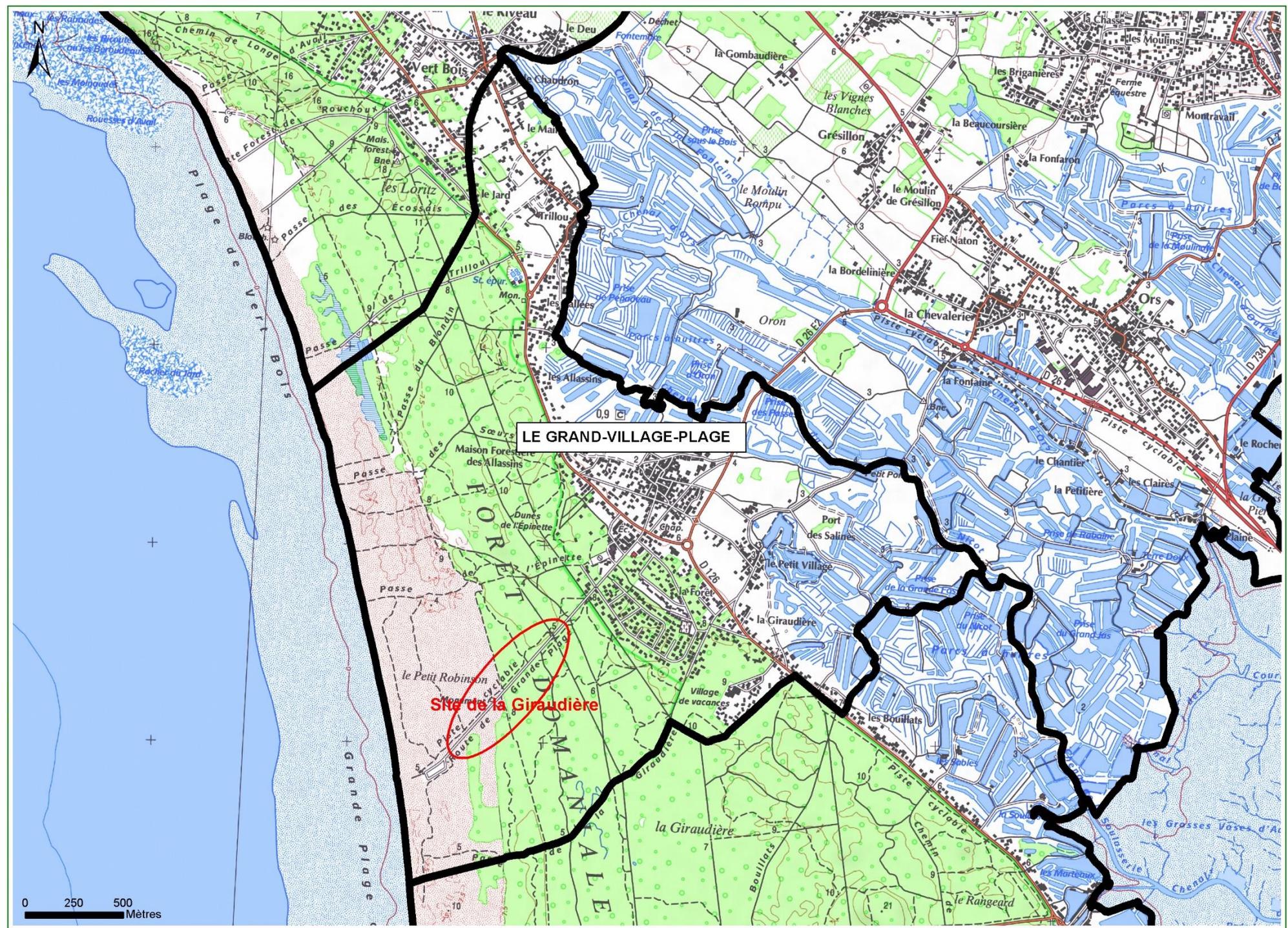
Juillet 2017



SOMMAIRE

1. Plan de situation (PA1)	PAGE 3
2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)	PAGE 4
I. Contexte et démarche globale	PAGE 4
II. Description de l'état initial	PAGE 6
III. Les Grandes orientations d'aménagement	PAGE 10
IV. Les mobiliers chartés	PAGE 11
V. Les matériaux utilisés	PAGE 13
VI. Les plantations	PAGE 14
VII. Projet d'aménagement	PAGE 15
3. Plan actuel du terrain et de ses abords (PA3)	PAGE 19
4. Plan de composition d'ensemble du projet (PA4)	PAGE 20
I. Zoom sur l'ancienne zone d'accueil	PAGE 21
II. Zoom sur la nouvelle zone d'accueil	PAGE 22
III. Zoom sur l'intégration des toilettes sèches	PAGE 23

PA1. Plan de situation



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

I. Contexte et démarche globale :

Le site de la Giraudière a été réaménagé à plusieurs reprises dont des aménagements conséquents en 2011, puis 2014.

Le dernier aménagement a été réalisé en urgence suite à la tempête de février 2014 qui a fait reculer la dune de plus de 40m.

L'objectif de ce nouveau projet est **d'aménager le site sur le long terme** avec un recul de plus 400m par rapport à l'aire d'accueil actuelle.



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

I. Contexte et démarche globale :

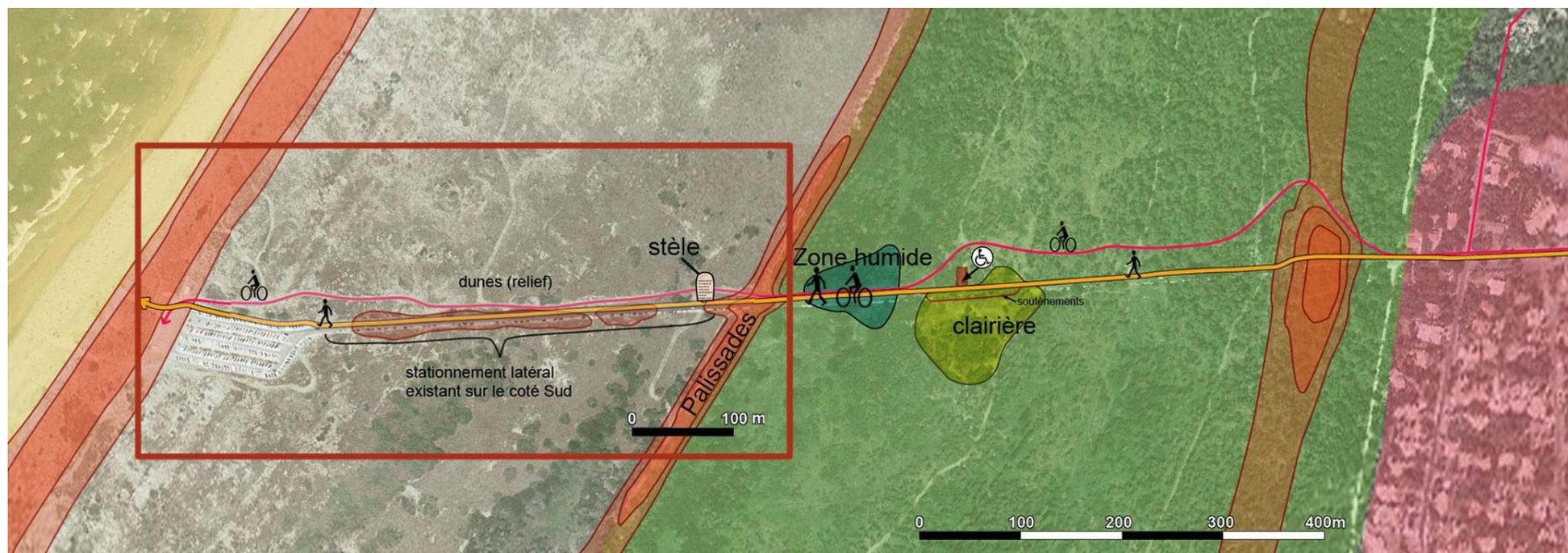
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale. Il existe une volonté commune sur l'Île d'Oléron de reculer les aires de stationnement pour palier l'érosion des dunes. Ainsi, le SCOT énonce-t-il que l'ensemble des infrastructures présentes sur des sites naturels remarquables, et notamment en dune grise, doivent à terme, reculer.

A cause d'une érosion marine très importante (de l'ordre de 10 à 15 m par an), le projet cherchera à supprimer et à renaturer le parking principal de la Giraudière situé en pied de la dune ainsi qu'à reculer l'accès véhicules de plus de 400 m. Effectivement aujourd'hui, déjà plus de la moitié du parking principal a déjà été engloutie par le sable.

Le périmètre du projet s'étend du parking principal (qui sera renaturé) jusqu'aux Palissades (zone en relief délimitant la dune boisée), soit une zone d'étude linéaire de 570 m. La commande des élus est non seulement de reculer le parking principal mais aussi de réduire la capacité de stationnement à 70 places entre l'accès plage et les Palissades.

Le scénario d'aménagement retenu est donc le suivant : aménagement d'une aire de retournement juste avant la stèle des anciens combattants, déplacement des cahutes démontables de l'école de surf et de l'école de voile au niveau du bosquet de cyprès à proximité de la stèle, extension du parc à vélos.

L'arrivée à la plage : une succession d'entités paysagères et d'ambiances



SEQUENCE DUNE GRISE :
Paysage ouvert , végétation herbacée
avec quelques arbres ou bosquets isolés

SEQUENCE DUNE BOISEE :
Paysage relativement couvert ,
boisement peu dense ponctué de clairières

Voie DFCI **ZONE BATIE :**
très grande proximité
du centre-bourg

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

II. Diagnostic : description de l'état initial

Aire d'accueil principale actuelle :

- aire d'accueil limitée à une aire de retournement avec accès aux Ecoles de voile et de surf,
- présence de quelques stationnements pour les PMR et les sauveteurs (poste MNS),
- emplacement pour la navette plage du petit train,
- dépose minute pour les voitures,
- parking motos,
- parc à vélos à cheval sur la dune : capacité initiale de 330 places réduite à 110 places à cause de l'ensablement,
- cabanes bois pour l'école de voile et l'école de surf + emprise de fonctionnement
- camion-snack avec terrasse
- poste de secours MNS sur le haut de la dune,
- sanitaire raccordé aux réseaux,
- piste cyclable ensablée débouchant sur le haut de la dune.

Plus en amont, sur le linéaire d'accès :

- stationnement voiture au Sud de la voie carrossable (stationnement longitudinal),
- sentier piéton au Nord de la voie carrossable de l'entrée en forêt jusqu'à la zone d'accueil,
- présence d'une stèle des anciens combattants à 75m de la Palissade,
- présence de relief au niveau de la dune grise de part et d'autre de la route entre la Palissade et après la stèle des anciens combattants,
- zone relativement plane au niveau de la stèle des anciens combattants,
- zones de stagnation d'eau au niveau du chemin piéton et d'une partie de la voirie.

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

II. Diagnostic : description de l'état initial : reportage photographique

La zone d'accueil actuelle : vue générale



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

II. Diagnostic : description de l'état initial : reportage photographique

La zone d'accueil actuelle : les cabanes



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

II. Diagnostic : description de l'état initial : reportage photographique

La zone d'accueil actuelle : le parc à vélos



Parc à vélos sur le haut de la dune : la majorité est complètement ensevelie



Parc à vélos au niveau de la zone d'accueil

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

III . Les grandes orientations d'aménagement

Recueil des attentes des élus et concessionnaires lors de la réunion sur site du 24 août 2016, complétée par le Comité de Gestionnaires Oléron Qualité Littoral du 25/11/2016 :

- Recul conséquent la zone d'accueil (plus de 400m).
- Pas de souhait à créer ou maintenir des stationnements voiture.
- Prévoir une aire de retournement (rond- point), mais plus large que celui de Vert Bois avec un dépose minute voiture avant la barrière.
- Intégration d'un arrêt navette au niveau de l'aire de retournement.
- Remplacement des sanitaires existants automatiques par des toilettes sèches, beaucoup moins coûteuses en entretien (vidanges, eau potable), à implanter vers l'accès plage, contre un bosquet de tamaris.
- Suppression des poubelles sur le site et mise en place de quelques conteneurs à positionner au niveau de l'aire de retournement, entre la piste cyclable et l'arrêt minute.
- Déplacement des cahutes de l'école de voile et de l'école de surf au niveau de l'aire de retournement, à intégrer dans le bosquet de cyprès existants.
- Stationnement du camion-snack au niveau de l'ancienne aire d'accueil : il vient chaque matin et repart chaque soir pendant la saison estivale.
- Déplacement plus en amont du parc à vélos actuellement quasi enseveli par le sable.
- Renaturation d'une partie de la piste cyclable (sur env. 200 ml) et de l'ancienne zone d'accueil puis jonction avec l'emprise carrossable actuelle.

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

IV. Les mobiliers chartés

Panneau d'information :

Diptyque pour la réglementation de la plage à positionner sur l'accès plage vers le poste de secours avec :

- un plan de la plage et de la zone d'accueil
- les recommandations du pavillon bleu

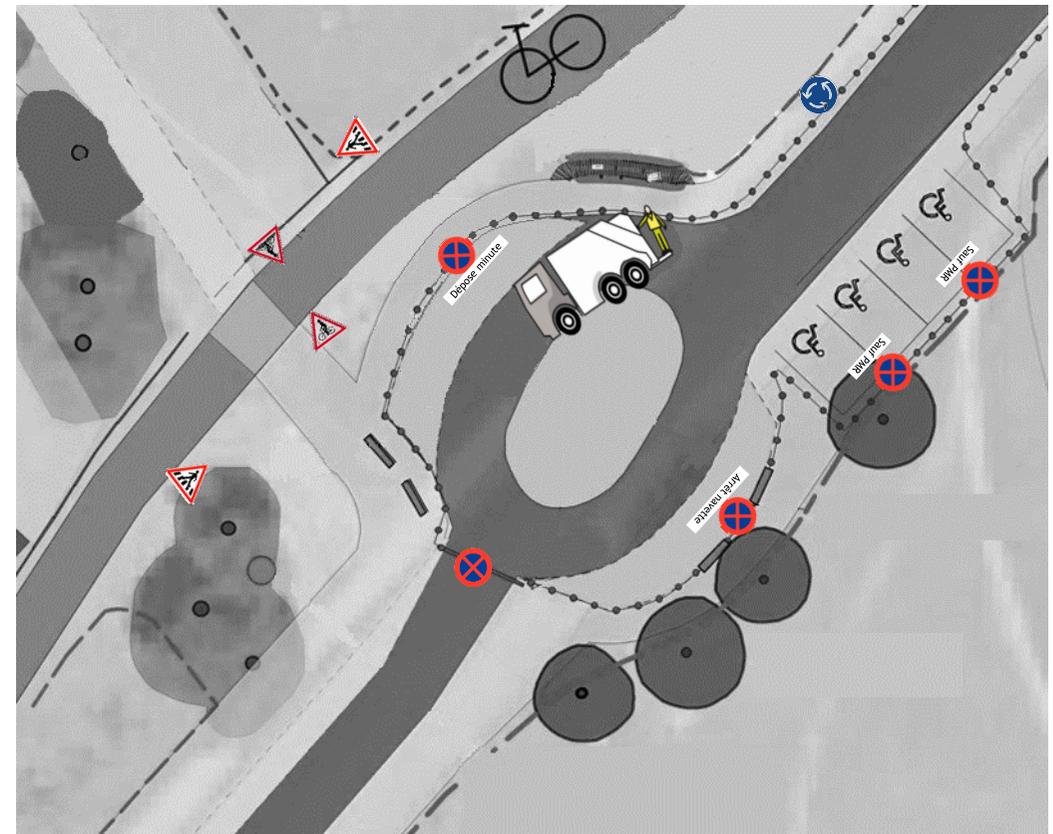


Signalétique routière :

Emplacement des panneaux routiers indispensables à la sécurité du site :

- Danger traversée de piste cyclable : x2
- Danger traversée piétonne : x2
- Stationnement et arrêt interdit sur barrière : x1
- Stationnement et arrêt interdit sauf « Dépose-minute » : x1
- Stationnement et arrêt interdit sauf « Arrêt navette » : x1
- Stationnement et arrêt interdit sauf PMR : x2
- Danger giratoire : x1

D'une manière générale, les panneaux routiers seront intégrés sur les supports déjà existants (barrière, rambarde...).



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

IV. Les mobiliers chartés



Ganivelles renforcées servant de support vélos mises en place sous forme de poche pour limiter la linéarité



Enfilade de licées-vélos non usinées pour un aspect plus naturel



Rambarde le long de la piste cyclable au niveau des écoles de voile et de surf



Bancs simples à dossier



Cache conteneur avec :

- revêtement stable entre le cache-conteneur et la voie de roulement sur laquelle s'arrêtera le camion de ramassage d'ordures ;
- le panneau d'indication du tri

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

V. Les matériaux utilisés (revêtements)

La voie carrossable est traitée en bicouche à gravillon clair. Les stationnements et le sentier piéton sont en calcaire compacté recouvert de sable couleur beige. La différence de matière et de couleur crée naturellement la délimitation des espaces et permet une intégration paysagère optimale. La traversée de la piste cyclable est matérialisée au sol par le grenailage de l'enrobé existant. Un aspect identique sera réalisé afin de matérialiser l'arrêt navette et le dépôt minute ainsi que le centre de l'aire de retournement.



Calcaire compacté recouvert de mignonette 0/6 de couleur beige pour les stationnements, le sentier piéton, l'arrêt navette et le dépôt minute.



Bicouche à gravillon clair pour une partie de la voie de roulement.



Grenailage du bicouche afin de matérialiser la traversée de la piste cyclable, l'arrêt navette et le dépôt minute en faisant ressortir le coloris naturel plus clair des granulats.

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

VI. Les plantations



Des chênes vert formés en demi-tige ou en cépée ainsi que des pins maritimes ou d'alep accompagnés de tamaris conforteront le bosquet de cyprès près de la stèle.

D'autres pins donneront de l'ombre au niveau de l'arrêt navette et des parkings PMR.



Chêne vert



Tamaris



Pin maritime



Pin d'Alep

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

VII - Projet d'aménagement : la nouvelle zone d'accueil à 400m de la précédente

La zone d'accueil est située au niveau d'une aire de retournement adaptée aux bus. Une barrière permet aux secours d'accéder à la plage via l'ancienne route conservée en l'état pour servir lors de la mise en place du poste secours. Dans l'aire de retournement légèrement rehaussée au centre pour être franchissable, un arrêt navette, un dépose minute et quelques places réservées aux PMR sont intégrés. L'espace après la barrière et les plots est exclusivement réservé aux piétons et cyclistes. Entre le dépose minute et la piste cyclable, des conteneurs sont mis en place, cachés par du bardage bois vertical.

Vue actuelle



Projet



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

VII - Projet d'aménagement : la stèle des anciens combattants et ses abords

La stèle des anciens combattants est mise en valeur par un aménagement de l'espace environnant : espace entièrement piéton, revêtement naturel et calcaire compacté pour la continuité du cheminement piétons jusqu'aux cahutes nautiques, installation de bancs à dossier pour les visiteurs.



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

VII - Projet d'aménagement : les cahutes nautiques

Les cahutes nautiques actuellement sur l'aire d'accueil sont déplacés au niveau du nouvel aménagement pour être intégrées au mieux dans la végétation existante. Les structures sont conformes à la charte OQL : bardage bois de robinier ou châtaignier, couleur ton naturel du bois, habillage bois des ouvertures. La toiture est en bardeau de châtaignier, avec une pente d'un pan de 15° maximum. Le caractère démontable de ces structures est pris en compte : pas de dalle béton, démontage possible pour un retour à un aspect naturel.

L'Ecole de surf intégrée dans le bosquet de cyprès.



Déplacement de la cahute de 3 x 10m le long de l'alignement de cyprès. L'ouverture du bâtiment démontable est située à l'opposé de la piste cyclable afin que la pente du toit s'insère au mieux vis-à-vis des cyprès.

L'Ecole de voile peu perceptible à travers les cyprès.



L'Ecole de voile (3 x 10 m) est cachée par la végétation. Elle est située à 25m de la piste cyclable au niveau de l'ancien emplacement du bar-restaurant.

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

VII - Projet d'aménagement : intégration des toilettes sèches

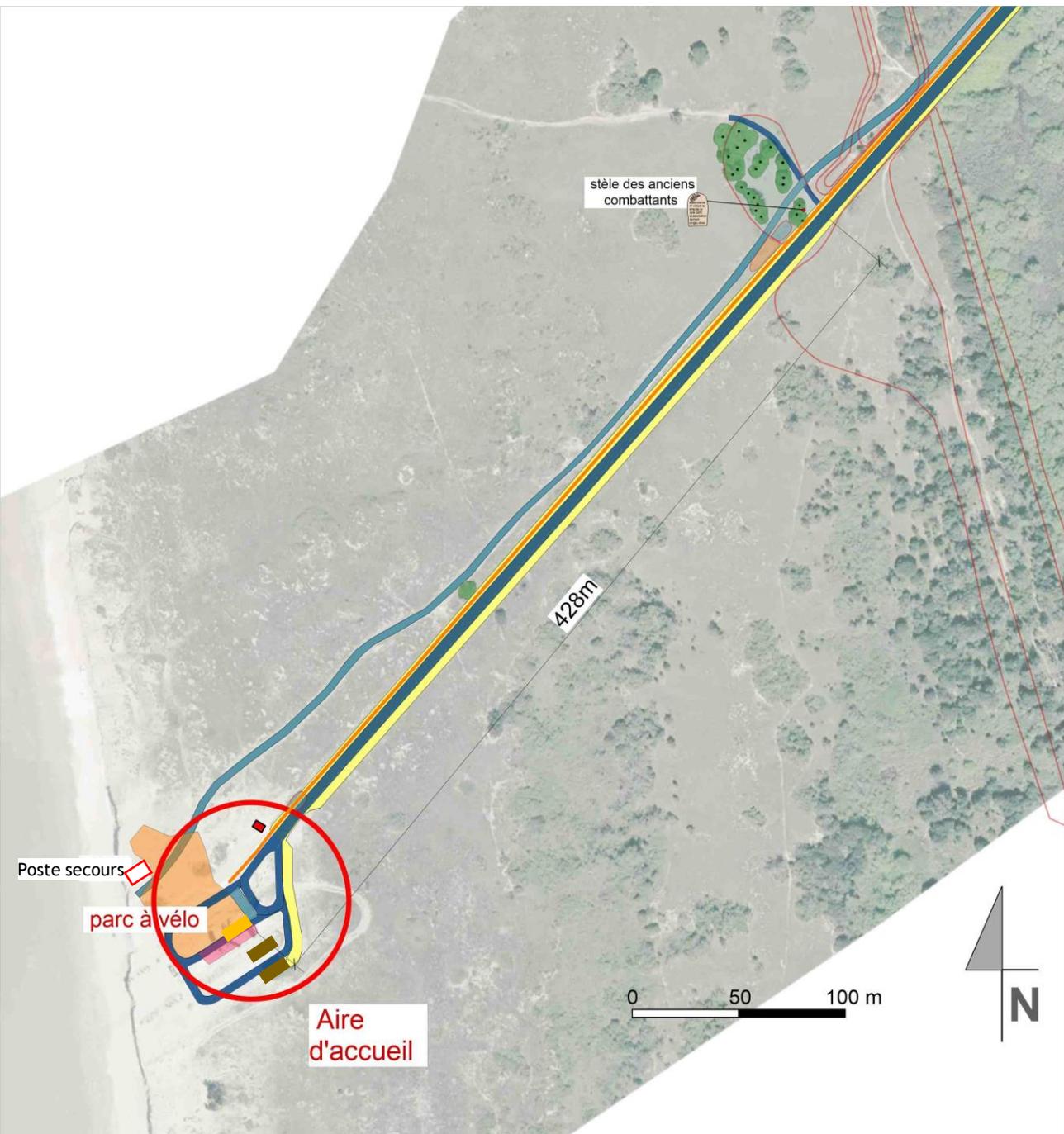
Bien que les réseaux d'eau et d'électricité soient présents sur le site, il a été décidé de privilégier une solution plus économe en électricité et en eau grâce à des toilettes sèches à lombricompostage. La structure est conforme à la charte OQL : bardage bois de robinier ou châtaignier, couleur ton naturel du bois, habillage bois des ouvertures mais répond également à des contraintes techniques (partie sombre à l'arrière du bâti, cheminée pour système d'aération...).



Le toilette-sèche à lombricompostage

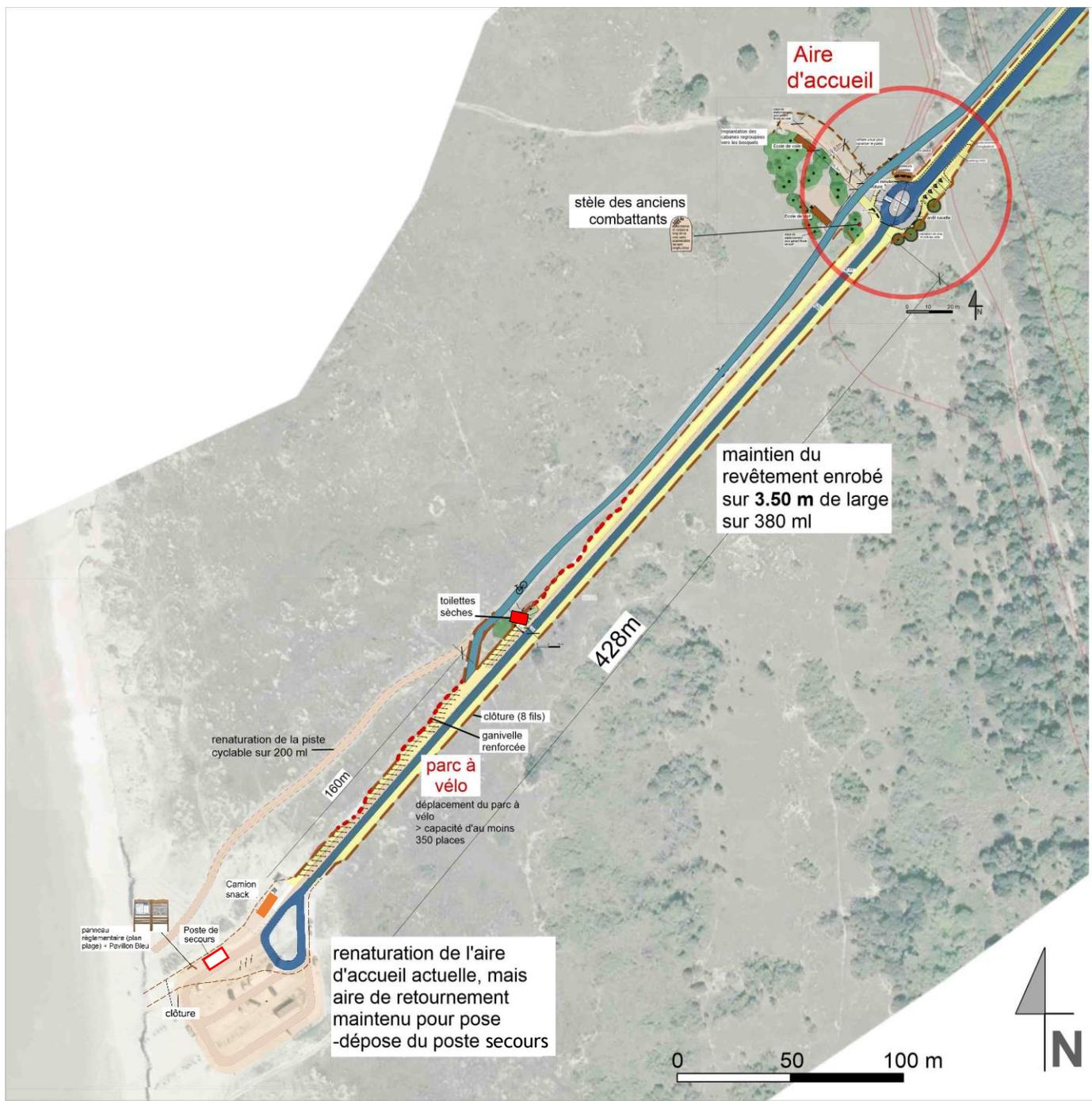


PA 3. Plan de l'état actuel du site



-  - Piste cyclable en enrobé
-  - Voie d'accès carrossable en enrobé
-  - Cheminement piétons en calcaire
-  - Stationnement voitures en calcaire
-  - Emplacement du parc à vélos
-  - Cabanes écoles nautiques
-  - Camion-snack
-  - Poste de secours
-  - Sanitaire automatique
-  - Bosquets existants

PA4. Plan de composition d'ensemble du projet



-  piste cyclable maintenue en enrobé
-  voie carrossable maintenue en enrobé
- renaturation (sacrification de l'enrobé) de :
 - la piste cyclable,
 - la séquence de la voie carrossable vers l'accès plage (rétrécissement de la voie à 3.50 vers le sud)
 - une grande partie de la zone d'accueil
-  calcaire existant
-  bicouche grenailé (arrêt minute, arrêt navette et îlot du rond-point)
-  clôture fil
-  ganivelle renforcée (support vélo)
-  toilette sèche
-  cabanes des écoles de voile et de surf
-  camion snack
-  poste secours
-  lices-vélos (env. 115 places)

PA4. Plan de composition d'ensemble du projet

I - Zoom sur l'ancienne zone d'accueil : environ 2000 m² renaturés

Ancienne piste cyclable renaturée :

Sur 200 ml et 3 m de large (600 m²), la couche de revêtement utilisée pour la partie de la piste cyclable menant à l'ancien parc à vélos, est scarifiée et extraite afin que la dune reprenne naturellement son espace.

Aire de retournement maintenue mais renaturation du parking :

L'actuelle aire de retournement est maintenue en l'état tant que son existence est possible afin de faciliter la pose et dépose du poste de secours sur la dune. La bande de roulement en enrobé menant à l'aire de retournement est rétrécie au strict nécessaire : sa largeur passe de 5,5 / 5 m actuellement à 3,5 m sur une longueur de 400 ml (soit un gain d'environ 700 m²).

De même, le revêtement du reste de l'aire d'accueil (685 m²) est scarifié et évacué afin que le sable reprenne son emplacement naturellement.

Un puits perdu est creusé au niveau du point le plus bas pour limiter la retenue d'eau et la détérioration du revêtement.

Parc à vélos :

Sa capacité doit être d'au moins 350 places. Aussi, afin d'éviter un linéaire de lices-vélos trop important, des ganivelles renforcées pouvant servir de supports vélos sont également mises en place avant et après l'emplacement des toilettes sèches. Afin de casser la rectitude du tracé et de conférer un aspect plus naturel, l'emprise délimitée par la ganivelle empiète sur la dune grise dans les zones de moindre relief.

Camion snack :

Un camion de restauration rapide a l'autorisation de s'installer chaque jour (arrivée le matin – départ le soir) pendant toute la saison estivale. Il sera positionné, dos à la clôture et aux vents d'ouest sur une zone déjà stabilisée et la boucle de retournement laissée en place lui permettra d'effectuer sa manœuvre.

Accès plage :

Le public est canalisé tout au long du cheminement, depuis les stationnements jusqu'à la plage, grâce à des clôtures qui permettent d'éviter les piétinements diffus à travers la dune.

Un nouveau panneau sera mis en place sur l'accès plage indiquant le plan de plage, les différents services proposés, la réglementation, le tri des déchets, le label pavillon bleu...

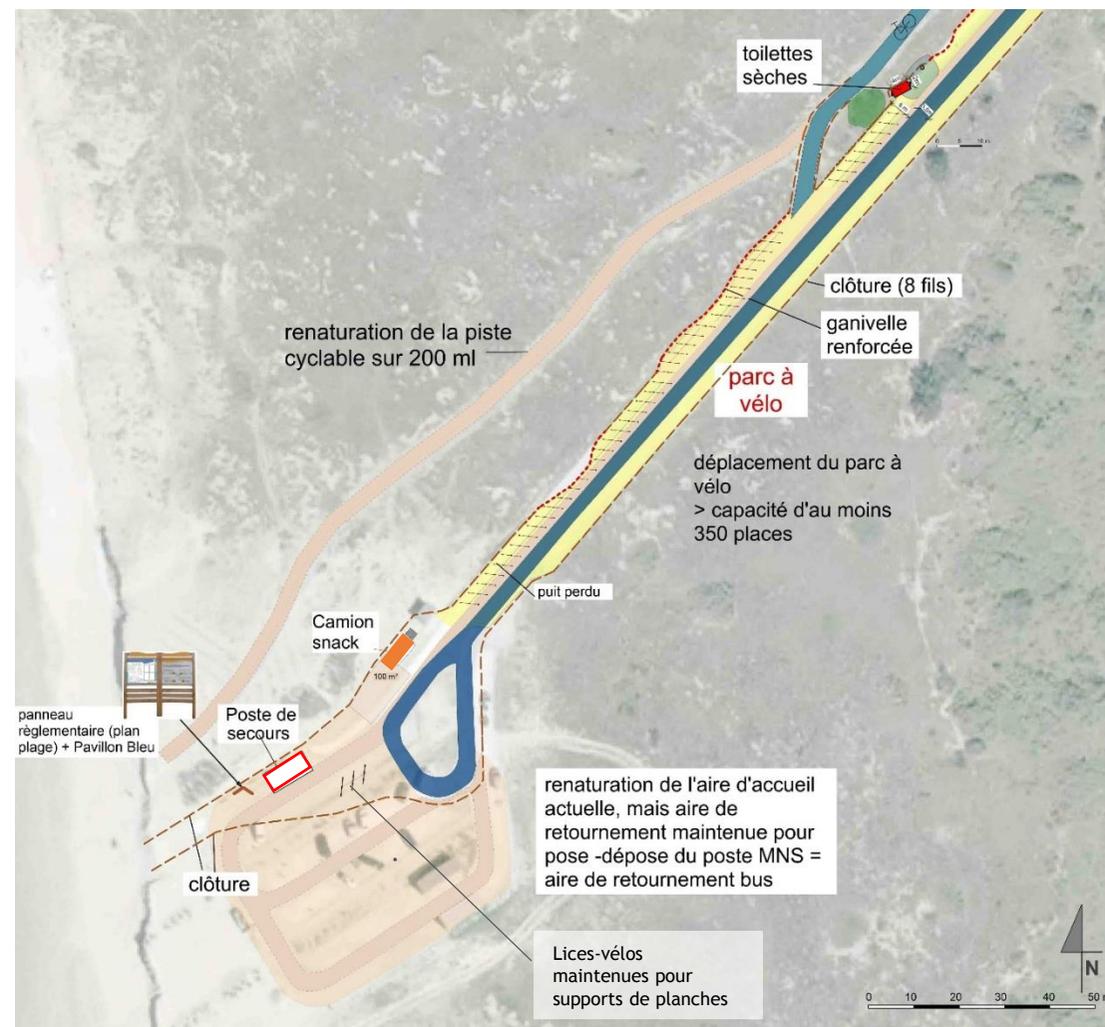
Réutilisation des mobiliers :

Une grande partie des parcs à vélos est déplacée et réutilisée au niveau du nouvel espace vélos.

Quelques lices-vélos sont laissées en place pour servir de supports aux planches de surf.

Les 2 cabanes nautiques sont déplacées et réutilisées au niveau de la nouvelle aire d'accueil.

Le sanitaire automatique est supprimé et remplacé par un toilette sèche plus en amont.



PA4. Plan de composition d'ensemble du projet

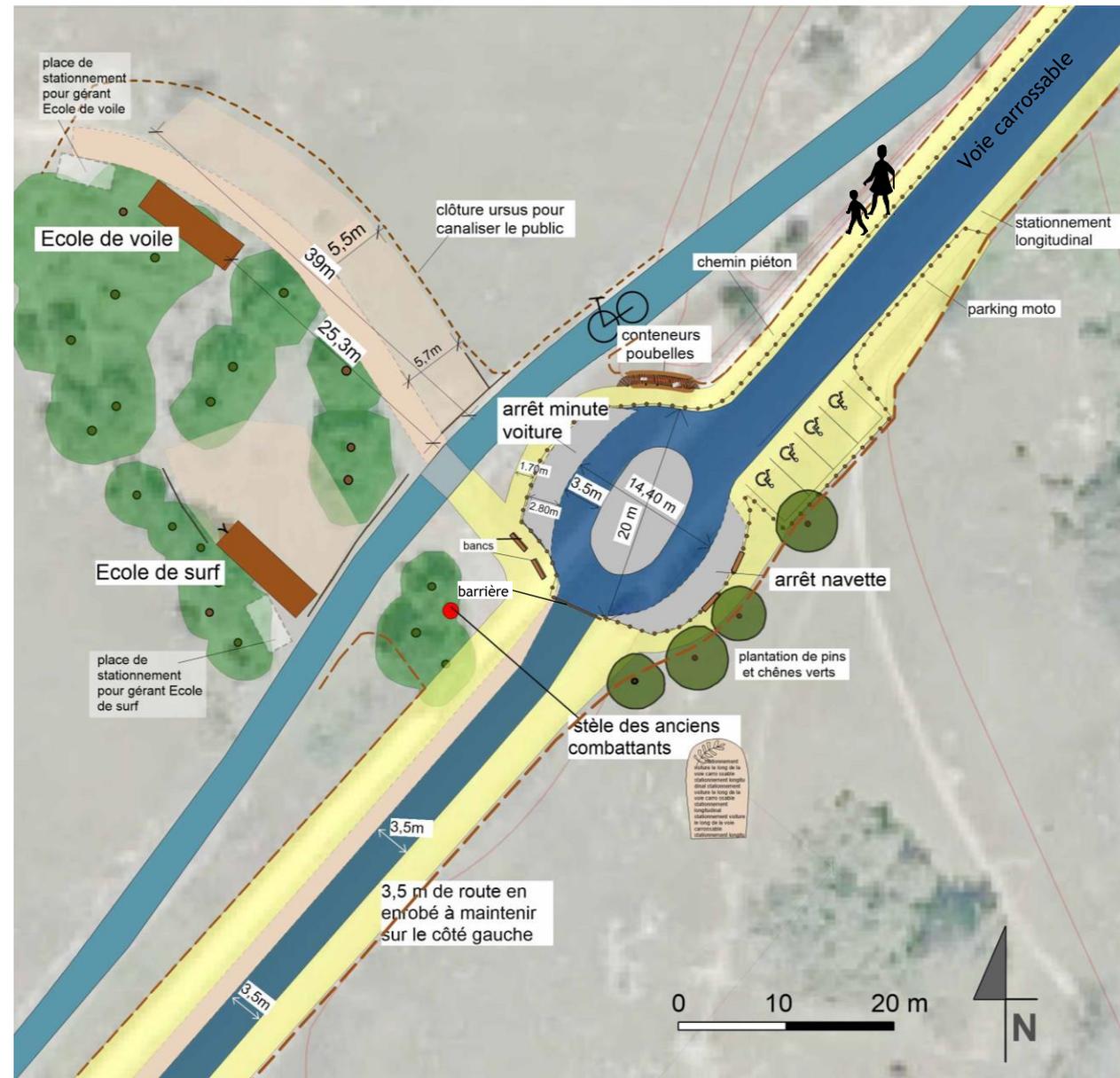
II - Zoom sur la nouvelle zone d'accueil

Un accueil concentrant les services :

- Un dépose-minute pour les voitures et un arrêt navette dans l'espace de l'aire de retournement, marqués par le grenaillage du bicouche afin de faire ressortir un coloris plus naturel des gravillons
- Des places pour les PMR en calcaire compacté
- Un espace de stationnement pour les motos en calcaire compacté
- Des conteneurs pour les déchets à proximité de la voie d'accès pour faciliter le ramassage mais intégrés dans des claustras en bois
- 2 écoles nautiques dans des cabanes en bois déplacées et regroupées dans la végétation existante et sur un sol naturel
- Une stèle historique valorisée par un nettoyage et des bancs

Des flux séparés :

- Une voie carrossable double-sens existante en enrobé
- Une voie de retournement en enrobé dans le prolongement de la voie d'accès et accessible aux bus : le centre du giratoire sera légèrement surélevé et marqué par un grenaillage de l'enrobé en place
- Un cheminement piétons en calcaire compacté le long de la route
- Une piste cyclable existante en enrobé
- Fermeture de l'accès plage aux véhicules après le giratoire afin de sécuriser l'espace dédié aux déplacements doux : piétons et cyclistes



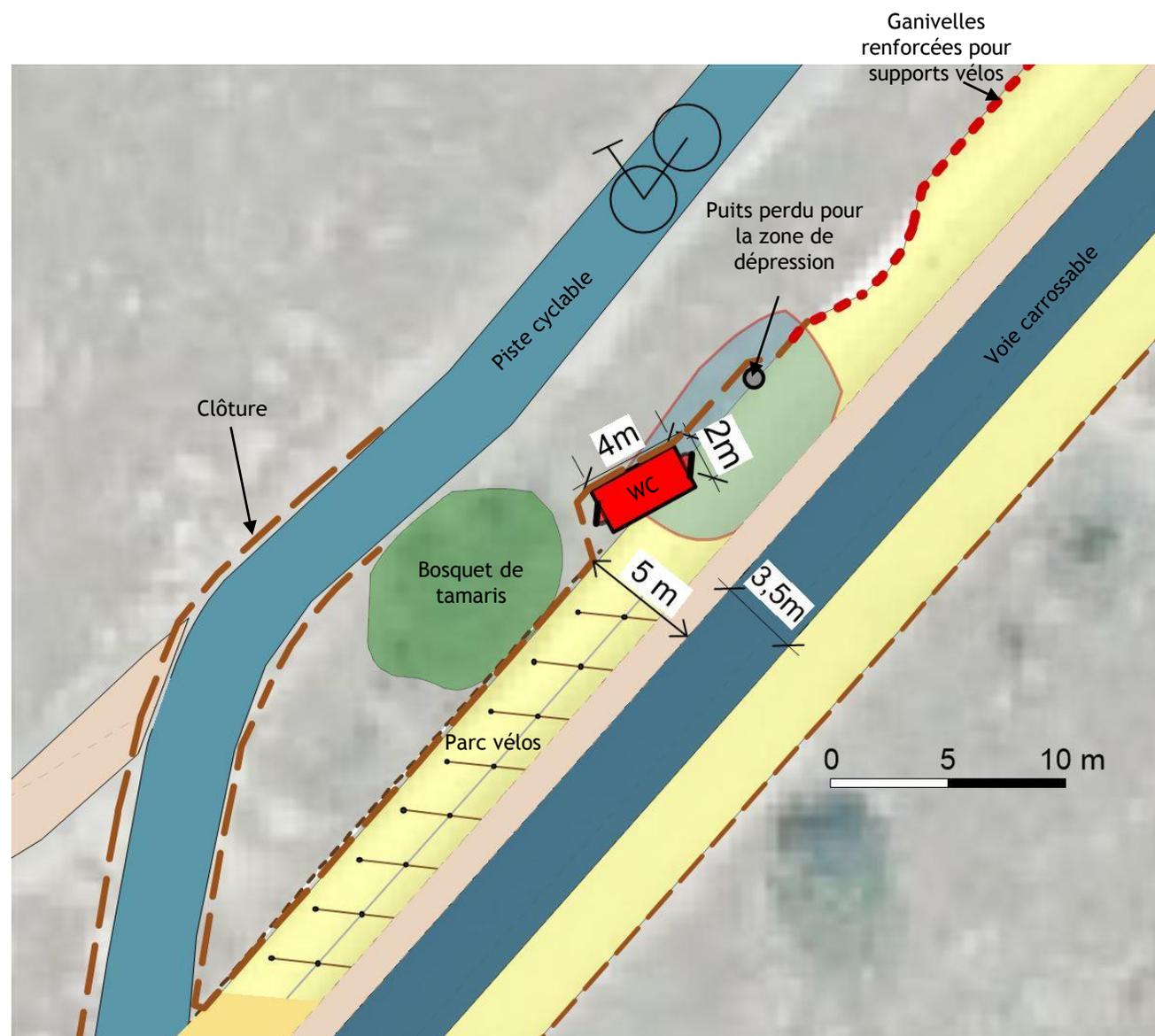
PA4. Plan de composition d'ensemble du projet

III - Zoom sur l'intégration des toilettes sèches

Des toilettes sèches à lombri-compostage :

Afin de s'intégrer au mieux sur le site, les toilettes sèches seront positionnées en appui du bosquet de tamaris.

Il s'agit d'une structure autonome, sans réseau, posée sur le terrain en place légèrement nivelé, qui permet un retour à l'état naturel du site rapidement.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Coordonnées complètes : Office National des Forêts
Agence Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
BP 531
86020 POITIERS CEDEX

Interlocuteurs : Katia MESSAGER, paysagiste
Tél : 06 03 68 67 55

Nadège CAILLAULT, chef de projets
Tél : 05 49 58 96 21

RÉFÉRENCES

Notice du Permis d'aménager
Rédaction : Juillet 2017





OLERON QUALITE LITTORAL

2017

PA 15-1 : EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Réhabilitation de l'accès plage de la Giraudière – Le Grand-Village-Plage

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code. Il est fourni par les DREAL régionales ou les services préfectoraux.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Organisme : Office National des Forêts

Adresse postale : 389 avenue de Nantes, BP 531, 86 020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05.49.58.96.22 / Fax : 05.49.58.98.28 / Adresse électronique : ag.poitiers@onf.fr

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'accès plage de La Giraudière

A QUEL TITRE LE PROJET EST-IL SOUMIS A EVALUATION DES INCIDENCES ?

- Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site classé « Ile d'Oléron » n° SC.107 (désigné le 4 avril 2011). Au titre de l'autorisation en site classé, et de l'article R.414-19-8 du code l'environnement, le projet est soumis à l'évaluation des incidences,
- Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 à enjeu « littoraux » : ZSC « Dunes et Forêts littorales de l'Ile d'Oléron » (n° FR5400433),
- Le projet est concerné par la 1^{ère} liste locale du département de la Charente-Maritime. Selon l'Article 1^{er}, les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R. 421-1, R. 421-14, R. 421-9, R. 421-19, R. 421-22 et R. 421-23 du code de l'urbanisme sont soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Article R 421-22 : Dans les espaces remarquables ou milieux du littoral qui sont identifiés dans un document d'urbanisme comme devant être préservés en application de l'article L. 146-6, les aménagements mentionnés aux a, b, c et d de l'article R 146-2 doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Article R 146-2 : En application du deuxième alinéa de l'article L. 146-6, peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à cet article, après enquête publique dans les cas prévus par les articles R 123-1 à R 123-33 du code de l'environnement, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public,

b) Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible.

Les aménagements mentionnés aux a, b et d du présent article doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

DESCRIPTION DU PROJET ET DETERMINATION DE SA ZONE D'INFLUENCE



Localisation du projet

Le projet de réhabilitation est situé en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Il se localise sur la côte sud-ouest de l'île d'Oléron, sur la commune de Grand-Village-Plage et dans la forêt domaniale de l'île d'Oléron.

Le site est inclus dans la Zone Spéciale de Conservation « Dunes et Forêts littorales de l'île d'Oléron » (n° FR5400433), dont le périmètre correspond aux limites de la forêt domaniale.

Les aménagements concernent la route de la Grande Plage, l'aire d'accueil et son accès vers la plage de la Giraudière. La route de la Grande Plage prolonge le Boulevard de la Plage qui croise la route départementale n° 126 dans le bourg de Grand-Village-Plage.

Justification et nature du projet

La plage de la Giraudière est régulièrement soumise au phénomène d'érosion marine et éolienne. Le recul est estimé entre 10 et 15 m par an. En 2017, plus de la moitié du parking principal est recouverte de sable. Or cette aire d'accueil a déjà fait l'objet de réhabilitations conséquentes en 2011 et 2014. Le dernier réaménagement a été réalisé en urgence suite à la tempête de février 2014 qui a fait reculer la dune de plus de 40 m.

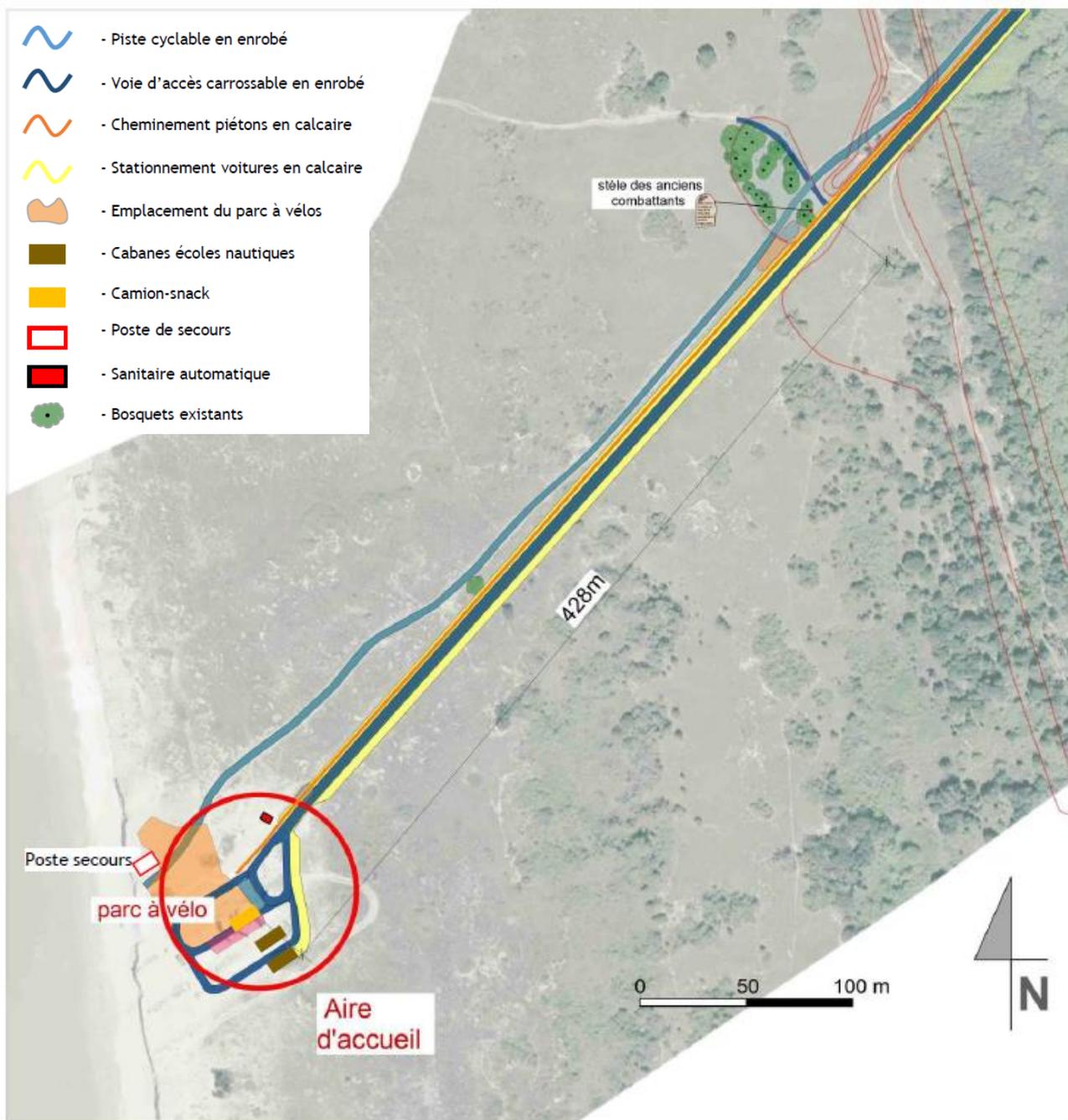
Aire d'accueil principale :

- constituée d'une aire de retournement avec accès aux écoles de voile et de surf,
- quelques emplacements réservés aux PMR et secours (poste MNS positionné en haut de dune),
- un emplacement réservé à la navette plage (petit train),
- un parking motos,
- une piste cyclable ensablée donnant accès à un parc à vélos situé en haut de dune (capacité de 330 places réduite à 110 par l'ensablement),
- un emplacement réservé à un camion-snack avec terrasse,
- des sanitaires automatiques raccordés aux réseaux.

En amont sur la route d'accès (route de la Grande Plage) :

- des stationnements véhicules longitudinaux le long de la voie carrossable,
- un sentier piéton longeant la voie carrossable au nord de « la forêt jusqu'à l'aire d'accueil,
- une stèle commémorative pour les anciens combattants (zone plane),
- une zone de stagnation d'eau (dépression) sur le chemin piéton et une partie de la voie carrossable.



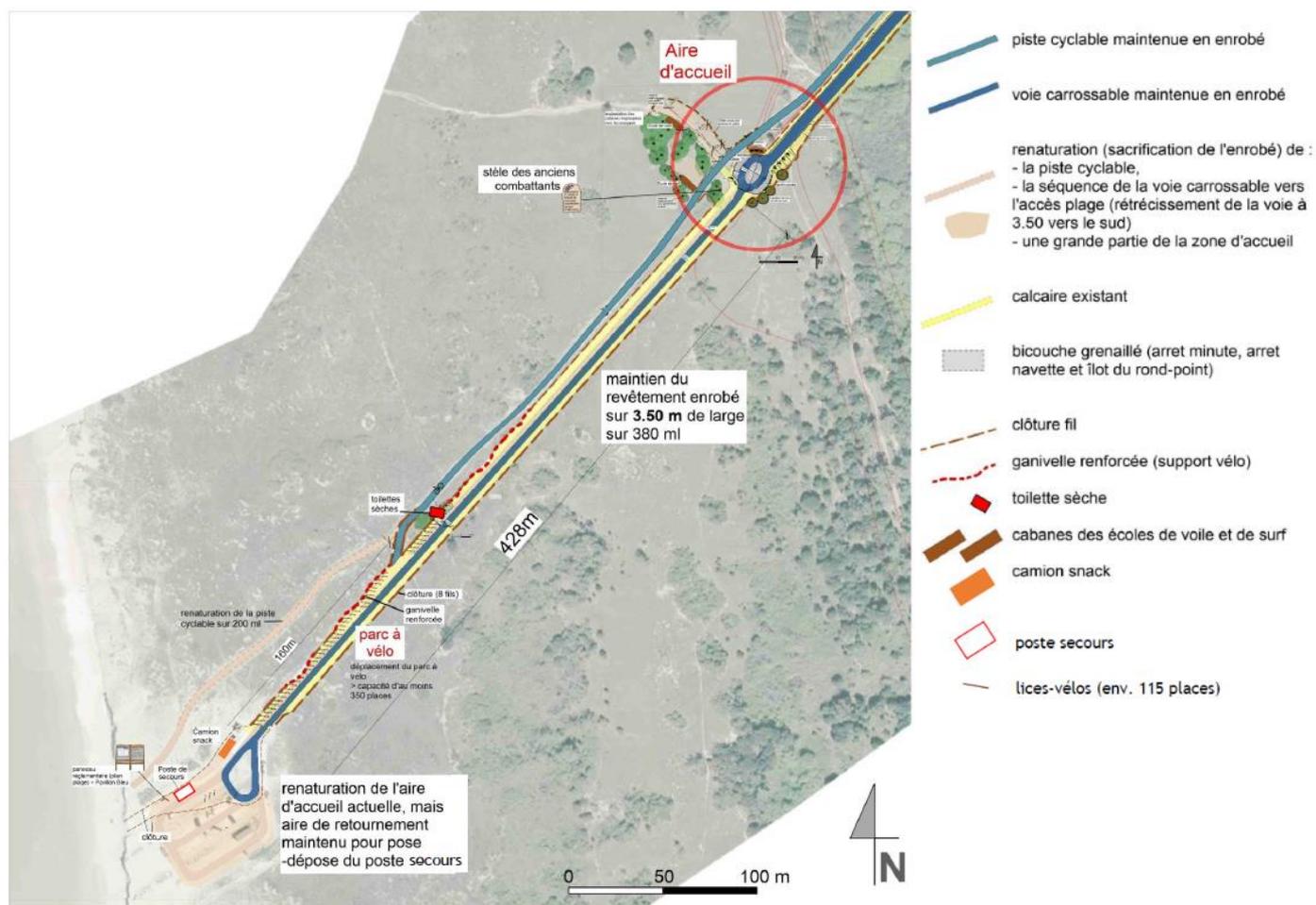


Plan détaillé de l'aire d'accueil de la Giraudière (© K. Messenger & N. Caillault, ONF 2017)

L'objectif du nouveau projet est d'aménager le site sur le long terme avec un recul de plus de 40 m par rapport à l'aire d'accueil actuelle. Dans ce but, le parking principal et la section terminale de la piste cyclable seront supprimés et réhabilités en milieu dunaire. Les équipements seront reculés et regroupés sur une nouvelle aire d'accueil créée au niveau de la stèle des anciens combattants. Les stationnements véhicules seront réduits à 70 emplacements.

Effacement de l'ancienne aire d'accueil pour restaurer le milieu dunaire :

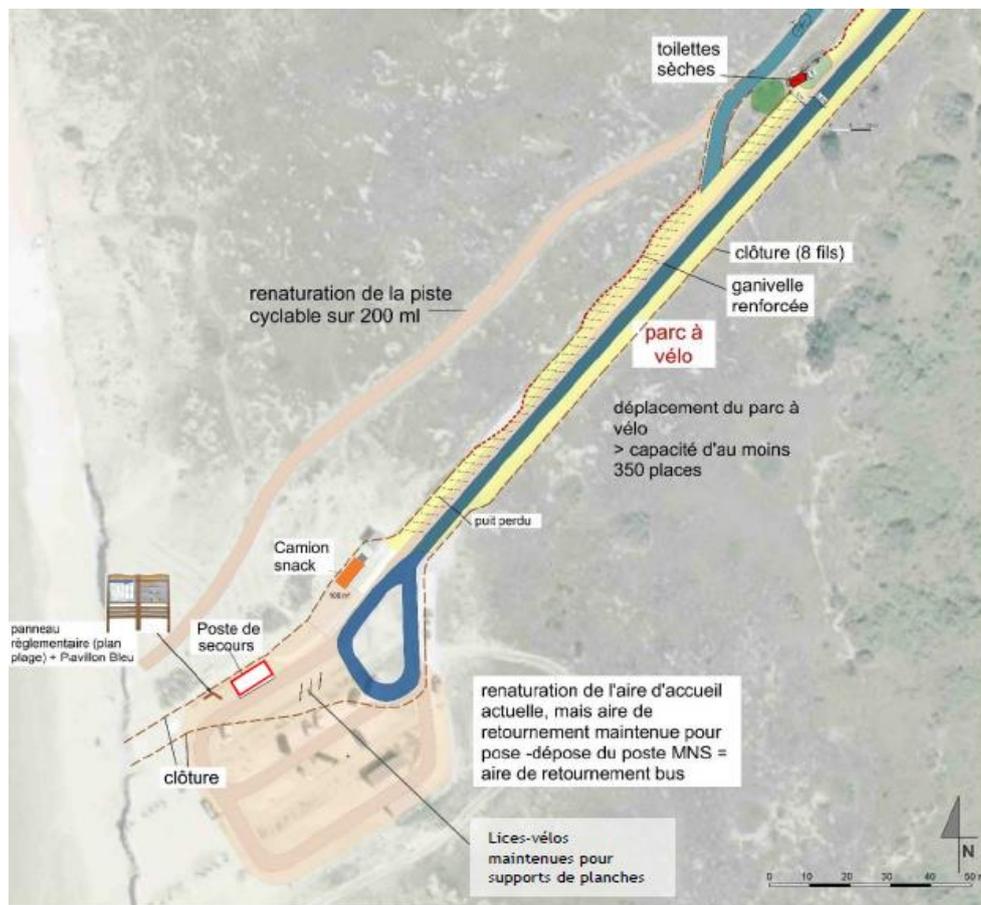
- effacement du parking principal : suppression des revêtements de l'aire d'accueil (685 m²) et de la bande de roulement (700 m²),
- effacement de l'ancienne piste cyclable sur 600 m² (200 ml x 3 m de large) : suppression de l'arrivée en dune, par l'enlèvement du revêtement de la bande de roulement, et insertion de la piste sur la voie carrossable à l'aval de la nouvelle aire d'accueil.



Plan de composition d'ensemble du projet (© K. Messager & N. Caillault, ONF 2017)

Création d'une nouvelle aire d'accueil concentrant tous les services :

- maintien de l'accès plage actuel et canalisation par des clôtures depuis la nouvelle aire d'accueil jusqu'à la plage,
- conservation de la voie carrossable à double sens et de sa boucle de retournement pour la pose et dépose du poste MNS, l'accès du camion snack, des véhicules de service et de secours. Mise en place d'un puit perdu au point le plus bas pour limiter la stagnation des eaux,
- recul des sanitaires automatiques et remplacement par des toilettes sèches à lombricomposteurs économes en électricité et en eau (pas de raccordement aux réseaux) habillés d'un bardage bois vertical,
- suppression des stationnements véhicules longitudinaux situés entre l'accès plage et la nouvelle aire d'accueil et conservation de ceux situés en amont,
- recul du parc à vélos de 200 ml : positionné à l'aval de la nouvelle aire d'accueil, et à l'arrivée de la piste cyclable sur la voie carrossable, ses 350 places seront constituées de lices-vélos et de ganivelles renforcées,
- création d'un centre de giration légèrement surélevé en amont de la nouvelle aire d'accueil pour permettre le retournement des autres véhicules (dont les bus) et fermeture de l'accès véhicule (barrière) après ce centre de giration pour sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes,
- création de stationnements réservés à proximité du centre de giration : dépose minute, arrêt navette, 4 places PMR et un parking motos,
- positionnement des cahutes des écoles nautiques à l'est de la voie carrossable sur sol naturel,
- valorisation de la stèle commémorative par le remplacement des bancs et des plantations de chênes verts et de pins,
- conservation du chemin piéton longeant la voie carrossable,
- suppression des poubelles et mise en place de conteneurs habillés d'un bardage bois vertical,
- adaptation de la signalétique et réutilisation d'une partie des mobiliers respectant la Charte Oléron Qualité Littoral.



Plan de composition d'ensemble du projet : zoom sur la nouvelle zone d'accueil et l'intégration des toilettes (© K. Messager & N. Caillault, ONF 2017)

Etendue du projet

L'emprise au sol du projet sera permanente et couvrira 5 000 m² (voie carrossable, piste cyclable, chemin piéton, stationnements véhicules, motos et parcs à vélos, sanitaires, cahutes, plantations et espaces de circulation autour de la stèle). Le projet ne générera aucun aménagement associé puisque seules les voies d'accès existantes seront utilisées par les engins de chantier. Les espaces de stationnement existants serviront au stationnement des engins et au stockage temporaire des mobiliers.

Milieu environnant le projet et à proximité la zone de travaux

- Site naturel sans usage particulier : **non**
- Agriculture : **non**
- Pâturage / Prairie de fauche : **non**
- Zone urbanisée : **non**.
- Zone de loisirs : **oui**. Promenades, baignades, plagistes et sports nautiques (sentiers et accès plage aménagés). Fréquentation élevée de la forêt et du littoral (dunes + plages + mer)
- Sylviculture : **oui**. Existence d'un document de gestion avec objectif affiché de protection générale du milieu et des paysages et d'accueil du public, car le site est inclus dans le périmètre de la forêt domaniale de l'île d'Oléron.
- Zone humide : **non**.

Durée prévisible et période de réalisation du projet

- durée précise des travaux : environ 15 jours s'étalant sur 2 mois
- période de travaux : novembre / décembre 2017 en période diurne. Décalage en janvier 2018 si autorisation administratives tardives
- fréquence de réalisation du projet : une seule fois
- circulation dans un site classé Natura 2000 : **oui**. La zone d'étude est située à l'intérieur d'un site Natura 2000. Les dunes et la plage (et la mer) qui la jouxtent subissent une forte fréquentation, notamment en période estivale. La fréquentation sera maintenue après la réalisation du projet.

IDENTIFICATION DES EFFETS ET DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Cette étape a pour objectif de déterminer les incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, pendant et après les travaux.

A : Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol.

- Passage d'engins sur au moins un des habitats d'intérêt communautaire. **Oui** Création d'un centre de giration qui déborde un peu sur la dune grise et accès des engins par les routes précédemment citées.
- Destruction d'au moins un habitat ou espèce d'intérêt communautaire. **Oui**. Création d'un centre de giration qui déborde un peu sur la dune grise.
- Élimination d'arbres et arbustes. **Non**, quelques plantations d'essences adaptées au contexte local seront réalisées pour apporter de l'ombre.
- Élimination d'arbres morts. **Non**
- Rupture de corridors écologiques. **Non**

B1 : Effets de rejets vers les milieux aquatiques : sources d'érosion, risques de pollutions accidentelles

- Rejets en milieux aquatiques. **Non**
- Utilisation de matériaux susceptibles d'affecter la qualité de l'eau : **Non**

B2 : Effets liés aux prélèvements d'eau : modification du débit

- Modification de l'écoulement local (accélérateur, modification champs d'inondation, ...). **Non**.
- Assèchement d'une zone. **Non**

C : Effets sonores : bruits ou vibrations

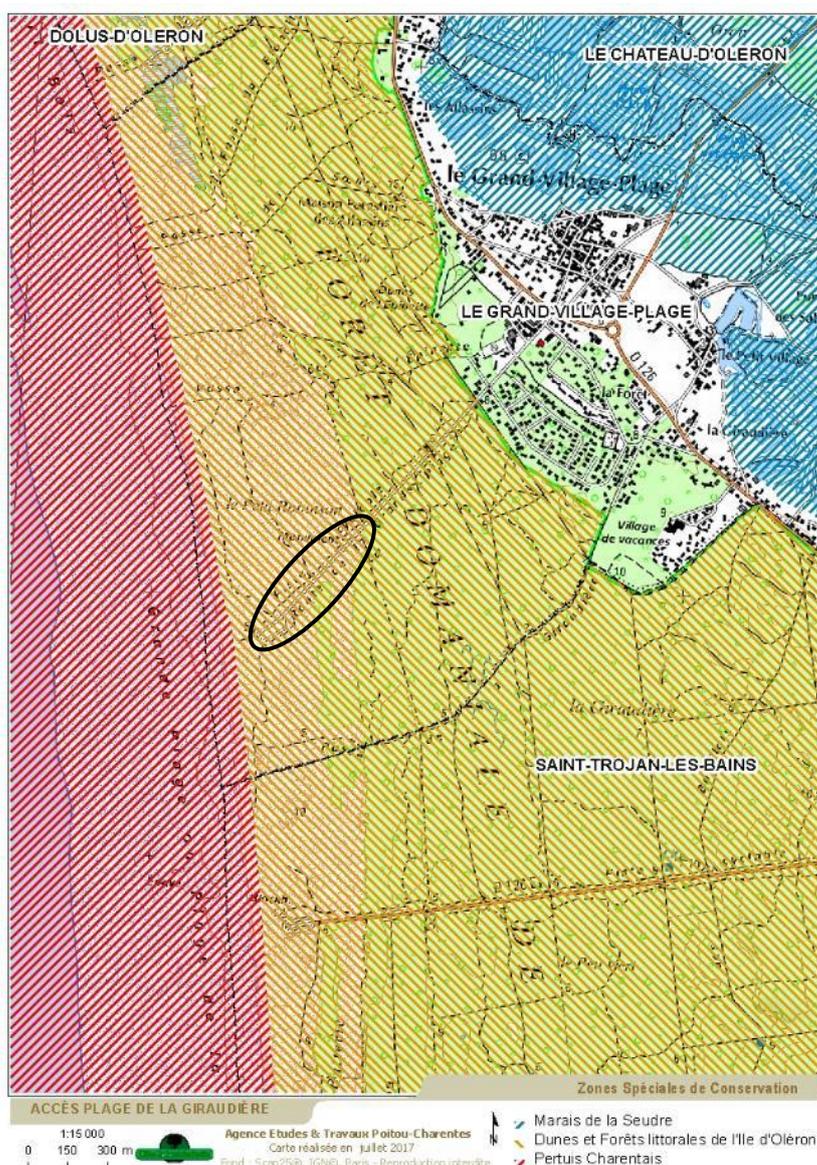
- Poussières, vibrations. **Oui**, mise en œuvre de nouveaux revêtements (calcaire stabilisé et bicouche) et déplacements de mobiliers
- Bruits. **Oui**, mise en œuvre de nouveaux revêtements (calcaire stabilisé et bicouche) et déplacements de mobiliers.

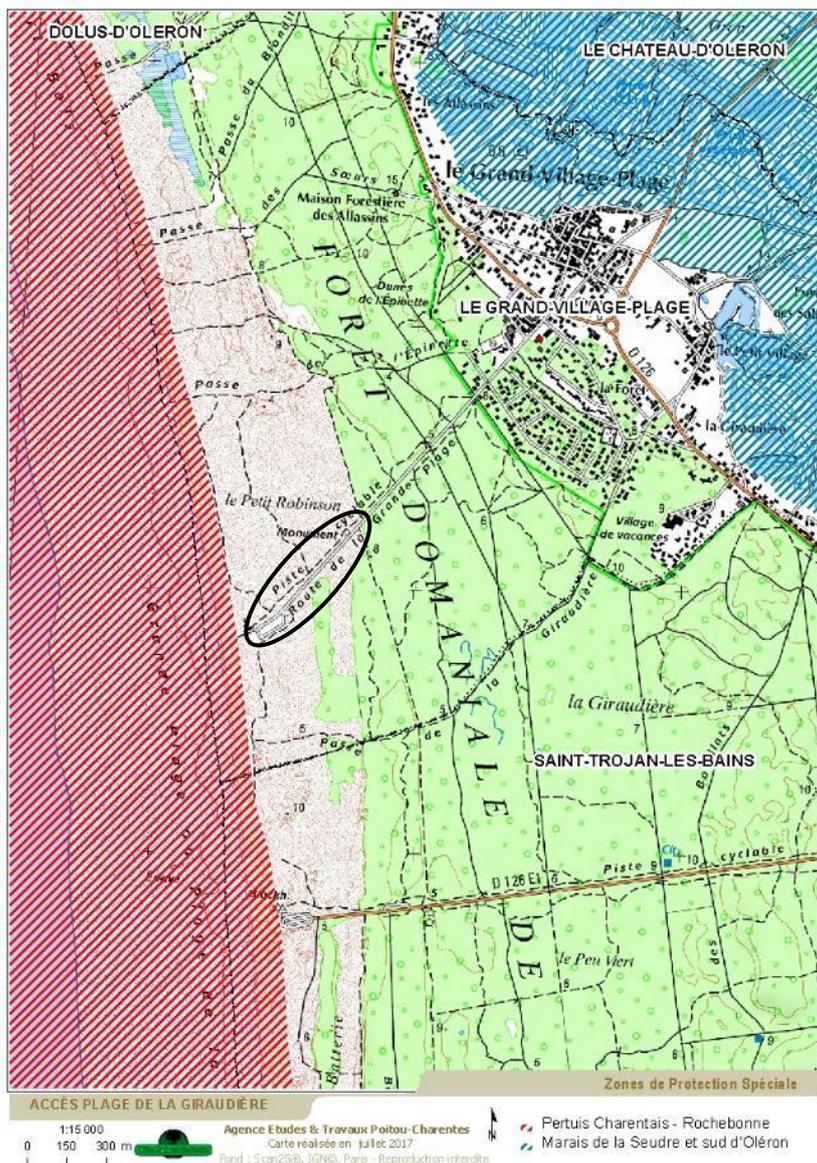
D1 : Effets visuels (effet repoussoir et dérangement)

- liés à la visibilité de la construction. **Non**
- aux passages induits lors de la construction ou par l'exploitation du bâtiment. **Non**

D2 : Effets visuels

- éclairage permanent ou temporaire. **Non**
- Autres incidences, précisez :





ESPECES ET MILIEUX NATURELS, SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES

Un site Natura 2000 est inclus dans la zone d'influence et dans le périmètre des effets du projet. Il s'agit du site « Dunes et Forêts littorales de l'Ile d'Oléron » (n° FR5400433), site à enjeux littoraux : Cynoglosse des dunes (espèce végétale), les habitats forestiers et les habitats dunaires.

Ce site Natura 2000 concerne des linéaires de cordons dunaires littoraux et des forêts développées sur des dunes fossiles. Sur l'ensemble de l'Ile, il englobe très ponctuellement des vasières et de petits prés salés, développés à l'abri de flèches sableuses, ainsi que des micro-falaises calcaires.

Dix-neuf habitats d'intérêt communautaire y ont été répertoriés. Ils présentent une séquence évolutive complète des systèmes dunaires, depuis le haut de plage jusqu'à la forêt dunaire à Pin maritime et Chêne vert. Un de ces habitats est considéré prioritaire en terme de conservation au niveau européen : la dune grise qui concerne 18 % du site Natura 2000.

Deux espèces végétales, dont le Cynoglosse des dunes espèce prioritaire, et 9 espèces animales listées à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune et Flore, ont été recensées sur ce site Natura 2000.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet		Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire
Bois ou forêt	Résineux dominants	non	non	oui (route d'accès et piste cyclable)	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	Chiroptères
Dunes		oui	oui (stèle des anciens combattants)	oui (route d'accès et piste cyclable)	Dunes blanches (2120) Dunes grises (2130)	<i>Cynoglosse des dunes non observé dans le secteur</i>
Plage, estrans		non (accès plage)	non	oui (accès plage)	-	-
Mer		non	non	non	-	-

Quatre autres sites Natura 2000 sont situés à proximité de la zone d'influence du projet :

ZSC « Marais de la Seudre » (n° FR5400432) et ZPS « Marais de la Seudre et sud d'Oléron » (n° FR5412020), sites à enjeux estuariens, littoraux et avifaune.

Ces sites sont constitués d'un complexe de milieux estuariens associant un fleuve soumis aux marées, des vasières tidales, d'anciens marais salants partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un dense réseau de chenaux et d'étiars saumâtres et des prairies sub-halophiles pâturées ou fauchées. Dix-sept habitats d'intérêt communautaire (côtiers, forestiers et humides), dont trois prioritaires, y ont été recensés. Ces derniers représentent 15 % du site. Trente-neuf espèces relevant de la directive oiseaux sont présentes, dont 11 se reproduisant sur le site. Treize espèces animales (hors oiseaux) relevant de l'annexe II y ont été observées.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire
Lagunes côtières : marais plats, marais à poissons, marais aquacole exploité et non exploité, prés salés et sartières	non	non	non	Complexe : 1130, 1150, 1210, 1310, 1320, 1330, 1410, 1420, 3150, 6430	Ardéidés, limicoles
Bois ou forêt	non	non	non	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	Lucane cerf-volant, chiroptères, Circaète Jean-le-Blanc

ZPS « Pertuis Charentais - Rochebonne » (n° FR5412026), site à enjeux surtout marins. L'enjeu pour ce site est l'avifaune marine et côtière : grands regroupement en période post-nuptiale d'individus d'origine nordique. Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire
mer	non	non	non	-	Laridés (mouettes et goélands)

ZSC « Pertuis Charentais » (n° FR5400469), site à enjeux surtout marins : les habitats littoraux (prés salés, vasières, laisse de mer..), les habitats marins (baie, récifs, grottes sous-marines) et la faune marine (poissons, phoque gris, dauphins, Marsouin commun, Tortue luth,...).

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin existant)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire
mer	non	non	non	-	-

Les sites de la Seudre concernent des marais et des bois, ceux des pertuis la mer et les milieux marins. Aucune intervention ni rejet d'aucune sorte n'auront lieu dans ces milieux suite au projet. Le niveau de fréquentation et les activités ne seront pas modifiés. Ces quatre sites ne seront donc pas impactés par ce projet. **L'analyse concerne donc uniquement la ZSC « Dunes et Forêts littorales de l'île d'Oléron » (n° FR5400433).**

Effets A : Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol → incidences négligeables

L'emprise du projet s'étend en majorité sur les accotements de la route de la Grande Plage, c'est-à-dire sur des milieux anthropiques stabilisés par du bicouche et du calcaire compacté. Néanmoins, certains aménagements impactent l'habitat de dune grise.

- aménagements sur sols conservés naturels :

- 2 stationnements à côté des cahutes des écoles nautiques,
- cahutes des écoles nautiques,
- toilettes sèches.

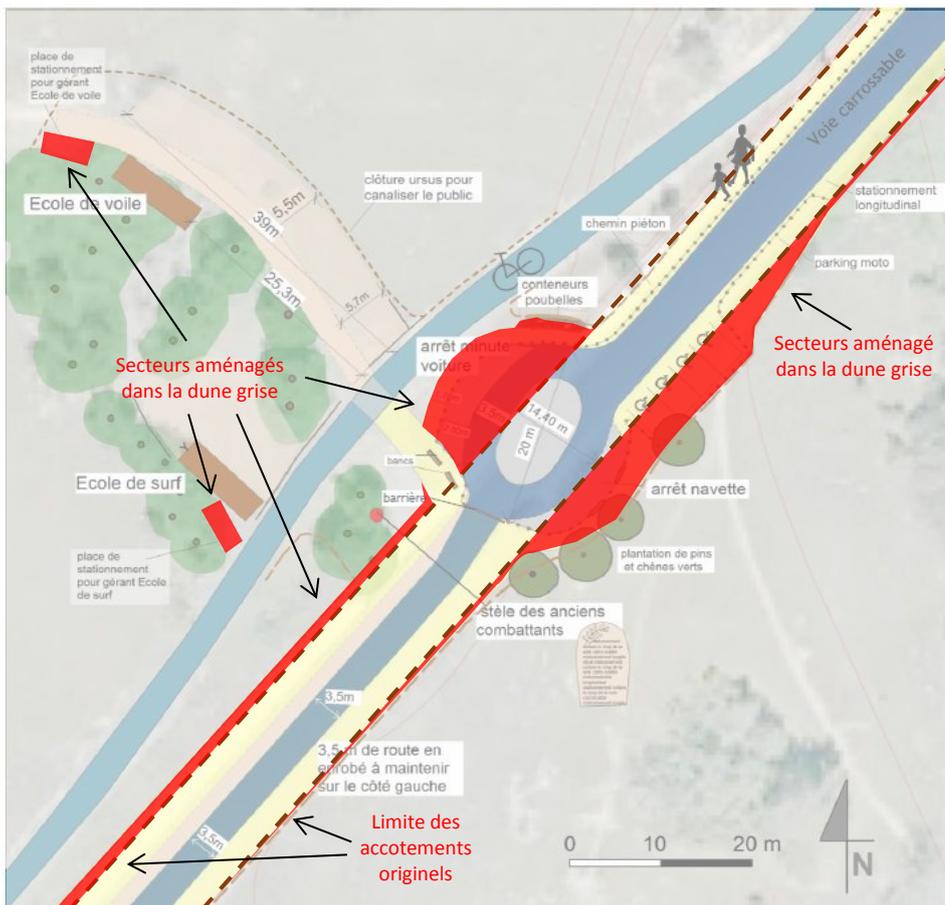
Ici, la végétation observée est clairsemée et pauvre en espèces car soumise à un fort piétinement dû à la présence de la piste cyclable et de la stèle commémorative. Le sable est y mis à nu et couvert par les aiguilles de cyprès qui se décomposent lentement.

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée. **Sur ce secteur la surface de dune grise dégradée par les aménagements correspond à 93 m².**

- aménagements nécessitant une artificialisation du sol (calcaire compacté ou bicouche) :

- axes de circulation : anneau nord du centre de giration, portions sud et nord du sentier piéton et piste cyclable,
- stationnements véhicules : arrêt minute voiture, arrêt navette, 4 emplacements PMR et parking motos.

La voie carrossable existante n'étant pas suffisamment large pour permettre le retournement des véhicules, le projet propose la création d'un centre de giration. Les accotements nord et sud et une partie de la dune seront donc utilisés pour cet élargissement.



Nouvelle aire d'accueil : zones aménagées en dune grise

Des stationnements seront aménagés autour du centre de giration et le sentier piéton longeant la voie sera un peu décalé au sud et nord dans la dune.

Sur ce secteur, la surface de dune grise détruite par les aménagements correspond à 450m².

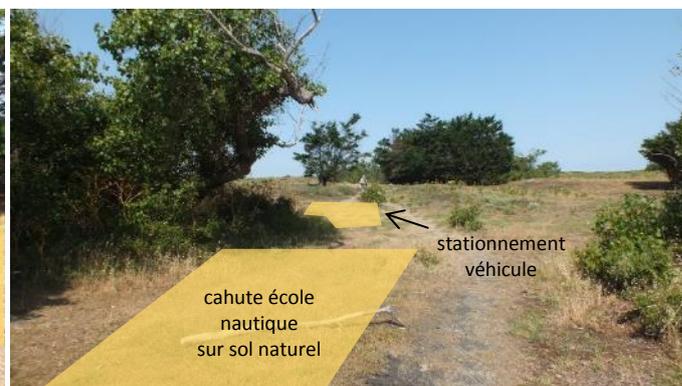
La piste cyclable sera raccourcie et déviée pour qu'elle débouche sur la voie carrossable à l'aval des nouveaux sanitaires. Un nouveau tracé (15 ml x 3m de large) en dune grise sera donc nécessaire et la portion terminale sera effacée pour limiter la pénétration du public dans les dunes.

Sur ce secteur, la surface de dune grise détruite par les aménagements correspond à 45m².

Sur ces deux secteurs, la végétation est plus caractéristique de la dune grise car le milieu a été préservé du piétinement du public par les clôtures. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'y a été observée.



Zoom sur la nouvelle aire d'accueil : piste cyclable et toilettes sèches



Zoom sur la nouvelle aire d'accueil : centre de giration et stationnements véhicules



Zoom sur la nouvelle aire d'accueil : centre de giration et stationnements véhicules

Au final, les aménagements proposés impactent 588 m² de dune grise. Cela représente 0.44 % de cet habitat d'intérêt commentaire considéré prioritaire en termes de conservation. Pour mémoire, la dune grise s'étend en cordons linéaires sur 448 ha du site Natura 2000.

NB : Il est important de noter que le projet propose l'enlèvement des revêtements de l'ancienne aire d'accueil (685 m²), de la bande de roulement (700 m²) et de la piste cyclable sur 600 m². **1 985 m² d'habitat dunaire seront donc réhabilités après suppression de ces équipements.**

Le site est surtout fréquenté en haute saison. En morte saison, c'est un public familial ou d'habitues (nettement moins nombreux) qui le fréquente. La canalisation du public proposée par le projet a pour but de préserver les habitats dunaires et leur flore du piétinement en toute saison.

Par ces mesures, le projet peut être considéré comme ayant un impact négatif négligeable sur les milieux dunaires, voire un impact positif.

Effets B (B1-B2) : Effets sur les milieux aquatiques → pas d'incidences

Aucun rejet et aucun prélèvement en mer.

Effets C : Effets sonores → incidences non significatives

Des poussières et des bruits seront émis durant la phase travaux. Ces nuisances seront temporaires et limitées à quelques mètres au-delà de l'emprise du projet. Les travaux s'effectueront durant l'automne et l'hiver 2017/2018. Ces travaux n'auront donc pas d'incidence sur les périodes de reproduction de la faune et la flore.

Effets D (D1 – D2) : Effets visuels → incidences non significatives

Les travaux n'auront aucun impact visuel étant donné la taille peu importante des équipements. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par le projet.

CONCLUSION DU DEMANDEUR

Sur la base de l'analyse précédente, le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de La Giraudière et ses conséquences ne sont pas susceptibles d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire des zones Natura 2000 : ZSC « Dunes et Forêts Littorales de l'île d'Oléron » (n° FR5400433), ZSC « Marais de la Seudre » (n° FR5400432), ZPS « Marais de la Seudre et sud d'Oléron » (n° FR5412020), ZSC « Pertuis Charentais » (n° FR5400469) et ZPS « Pertuis Charentais - Rochebonne » (n° FR5412026).